
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2010**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2010

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2010-33

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES
DES 22 SEPTEMBRE ET 14 OCTOBRE 2010

DELIBERATION N° 2010-34

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2010

DELIBERATION N° 2010-35

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2011

DELIBERATION N° 2010-36

PARTICIPATION DE L'AGENCE AU FORUM MONDIAL DE L'EAU

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2010

DELIBERATION N° 2010-33

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX
DES SEANCES DES 22 SEPTEMBRE ET 14 OCTOBRE 2010**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

APPROUVE les procès-verbaux des séances des 22 septembre et 14 octobre 2010, après
prise en compte de l'amendement demandé par M. Maynard.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2010

PROCES-VERBAL

Le mercredi 22 septembre 2010 à 10 H, le Conseil d'Administration RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE s'est réuni en séance plénière au siège de l'Agence de l'eau, sous la présidence de M. Laurent FAYEIN, Président du Conseil d'Administration.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe au présent procès-verbal.

Plus de la moitié des membres étant présents ou ayant donné pouvoir (28/38), le Conseil d'Administration peut délibérer.

En préambule, M. FAYEIN signale qu'un erratum a été remis sur table. M. POUGET a, quant à lui distribué la revue *Harmonie* - le magazine d'information de Montpellier agglomération qui évoque le Pôle mondial de l'eau.

M. FAYEIN accueille ensuite M. Alain CHABROLLE, nouvel administrateur élu au Comité de bassin du 1^{er} juillet. Il ajoute que Mme Cécile HELLE, absente ce jour, a également été élue au Conseil. Le Comité de Bassin de Corse désignera ses administrateurs lors de sa séance du 4 octobre.

Il indique par ailleurs que le dernier Conseil d'administration, organisé quelques jours seulement après les graves inondations du Var, avait été l'occasion de rappeler les dispositifs existants au sein de l'Agence de l'eau pour faire face à ce type d'évènements. Ceux-ci ont effectivement été mis en œuvre et 2,5 millions d'euros d'aides d'urgence environ seront à ce titre attribués par l'Agence.

M. FAYEIN signale également que la réunion prévue entre le Président du Conseil du Conseil, le Directeur de l'Agence, ainsi que les Présidents des Comités de Bassin Rhône-Méditerranée et de Corse a eu lieu le 3 septembre à Ajaccio. Elle a permis de faire connaissance avec le nouveau Président du Comité de bassin de Corse et de s'assurer que les procédures existantes seraient maintenues.

M. FAYEIN indique pour finir que le Conseil d'administration se réunira à Montpellier le 2 décembre prochain, ce qui sera l'occasion de visiter le pôle mondial de l'eau.

M. PIALAT précise que dès la veille à 16 heures, ceux qui le souhaitent pourront participer à la visite de terrain de l'usine sous-terrainne des sources du Lez avant de rencontrer les responsables du pôle de compétitivité de l'eau. Le Conseil d'administration débutera le lendemain à 9 heures 30, suivi de la commission des aides.

M. POUGET ajoute que M. Georges Frêche sera ravi d'accueillir le Conseil d'administration à Montpellier et souligne que la création du pôle mondial de l'eau sur le territoire de l'agence Rhône-Méditerranée méritait d'être soulignée.

S'agissant du forum mondial de l'eau, M. FAYEIN indique que certains administrateurs avaient émis le souhait de réfléchir à la participation de l'Agence à cette manifestation,

notamment MM. SAMBARINO, BONNETAIN et MARIOT. A ce jour, l'ensemble des structures sont en place, aux niveaux national et international. M. DANTIN est membre du comité national français ainsi que du comité international. Ces deux instances s'organisent actuellement en commissions pour entrer dans le vif du sujet.

M. FAUCHON précise qu'un groupement d'intérêt public a été installé. Il explique également que le conseil mondial de l'eau d'une part et le comité national d'autre part alimentent le comité d'organisation appelé « comité international du forum » constitué à parité entre la France et le conseil mondial de l'eau. Les groupes ont commencé à travailler. Ces différents acteurs se retrouveront à Paris les 18 et 19 novembre pour mettre en place l'armature complexe du forum, qui devrait aboutir à 250 sessions durant la huitaine de jours de cette manifestation. Une question reste en débat - qui sera tranchée par l'Elysée - à savoir celle de l'organisation d'un sommet des chefs d'Etat et des chefs de Gouvernement. La conférence interministérielle est d'ores et déjà prévue. Un sommet des parlementaires sera également organisé ainsi qu'un sommet des maires et des autorités locales.

M. FAYEIN précise que la question consiste à savoir comment intégrer l'Agence et comment produire des réflexions dans ce cadre.

Il propose ensuite de passer à l'examen de l'ordre du jour.

I - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2010

Le procès-verbal de la séance du 24 juin n'appelle pas d'observation.

La délibération n° 2010-18 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2010 - est adoptée à l'unanimité.

II - DESIGNATIONS

1/ A LA COMMISSION DU PROGRAMME

M. PIALAT indique que suite aux changements intervenus au Comité de bassin Rhône-Méditerranée, il y a lieu de procéder à l'élection de deux administrateurs, l'un issu du collège des collectivités territoriales en remplacement de M. LECULIER et l'autre issu du collège des usagers en remplacement de M. GLEIZE.

M. BONNETAIN propose la candidature de M. CHABROLLE, au titre des collectivités territoriales.

M. FRAGNOUD précise que le processus de remplacement de M. GLEIZE débutera par la désignation d'un nouvel administrateur issu du collège des usagers au sein du Comité de Bassin. Dans cette attente, il propose de laisser le poste en suspens.

M. FAYEIN met aux voix ces propositions.

La délibération n° 2010-19 - ELECTIONS A LA COMMISSION DU PROGRAMME - est adoptée à l'unanimité.

2/ A LA COMMISSION MPOA

M. PIALAT indique qu'il convient également de procéder au remplacement de MM. LECULIER et GLEIZE à la Commission MPOA.

Pour le collège des collectivités, la candidature de M. CHABROLLE est proposée.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées dans le point précédent, le poste réservé au collège des usagers est laissé en suspens.

M. FAYEIN met aux voix ces propositions.

La délibération n° 2010-20 - ELECTION A LA COMMISSION MPOA - est adoptée à l'unanimité.

3/ AU GROUPE DE TRAVAIL "POLLUTION INDUSTRIELLE"

Là encore, il convient de procéder au remplacement de MM. LECULIER et GLEIZE.

Pour le collège des collectivités, la candidature de M. CHABROLLE est proposée.

Pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, le poste réservé au collège des usagers est laissé en suspens.

M. PIALAT indique que le remplacement de M. BEZERT, du collège des usagers du Comité de bassin de Corse, est également reportée.

M. FAYEIN met aux voix ces propositions.

La délibération n° 2010-21 - ELECTIONS AU GROUPE DE TRAVAIL "POLLUTION INDUSTRIELLE" - est adoptée à l'unanimité.

III - 9EME PROGRAMME D'INTERVENTION

1/ MODIFICATION DE L'ENONCE DU PROGRAMME ET DES CONDITIONS D'INTERVENTION

2/ MODIFICATION DES PRIMES ET REDEVANCES POUR 2010-2012

M. FAYEIN indique que la commission du programme a longuement travaillé sur ces points au cours des derniers mois et que les propositions formulées ce jour reposent très largement sur ce travail.

M. PIALAT rappelle qu'il avait été convenu qu'un point serait fait en septembre 2010 sur l'équilibre financier du programme révisé associé à d'éventuelles mesures d'ajustement complémentaires. Il rappelle le constat de la situation à mi-2010 que la Commission du programme a dressé.

M. CURCI présente les propositions de réduction des dépenses d'intervention, suivi par Mme ESPOSITO qui expose, quant à elle la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

M. CURCI dresse ensuite le bilan des économies attendues.

M. GUERBER présente les volets concernant les primes et les redevances, conformément aux objectifs définis par la Commission du programme. Il commente notamment l'évolution des valeurs « redevance pour pollution + redevance pour prélèvement diminuées des primes » qui

affiche, malgré les fluctuations, une tendance à la baisse.

Il indique notamment un léger changement opéré, suite à des vérifications, sur la carte insérée à la fin de l'énoncé du programme, relative aux périodes d'étiage : le bassin versant situé sur la Drôme et le Vaucluse avait été injustement considéré en gestion concertée.

M. FAYEIN souhaite savoir ce qui explique la baisse brutale intervenue en 2008.

M. GUERBER répond que cette baisse résulte, d'une part du changement de calcul LEMA et d'autre part, du passage d'un système d'avance à un système de paiement unique pour le versement de la prime.

M. VINCENT souhaite savoir si cette baisse s'explique également par une baisse de la consommation des ménages.

M. GUEBBER indique qu'en la matière, la baisse tendancielle ressort à 1 %, ce qui aura un impact important dans les années à venir sur la redevance pollution domestique et la redevance pour prélèvements.

Il rappelle également que l'Agence a signé une convention avec 110 distributeurs d'eau fixant un échéancier de reversement à l'Agence des sommes perçues auprès de leurs abonnés au titre de la redevance pour pollution et collecte domestique, comme le prévoient les textes. A l'usage, ce modèle de convention apparaît un peu lourd. Il est donc proposé de le simplifier et de remplacer la signature de l'avenant par une notification par courrier.

M. FAYEIN fait remarquer que les propositions sont conformes à celles formulées par la commission du programme et invite les membres du Conseil d'administration à intervenir.

M. ORSINI indique être conscient de l'économie à réaliser. Il lui semble néanmoins gênant d'accroître les taux de redevances à une période où la consommation d'eau est en baisse. Cela risque de rendre l'exercice pédagogique auprès des administrés difficile. Par ailleurs, il regrette également l'accroissement du taux de redevance pour prélèvements à usage de production hydroélectrique qui lui semble aller à l'encontre de la politique de développement des énergies renouvelables. Concernant la Corse, il se réjouit qu'une solution ait été trouvée et remercie Gabrielle FOURNIER pour le travail mené.

Concernant les producteurs hydroélectriques, M. PIALAT invite M. GUEBBER à rappeler le rôle du Parlement dans l'augmentation des redevances.

M. GUEBBER rappelle que la loi de finances accompagnant la loi de Grenelle 1 contenait plusieurs dispositions que l'Agence avait prises en compte en décembre 2008, notamment l'augmentation des taux de la redevance pollutions diffuses permettant d'alimenter un fonds géré par l'ONEMA. La loi de finance avait également multiplié par trois le taux plafond de la LEMA sur la redevance pour prélèvements hydroélectricité. Cette demande n'avait pas été jugée encore pertinente pour le bassin Rhône-Méditerranée du fait de manque de projets et la décision avait été prise de n'augmenter le taux que de 10 % pour les deux dernières années du programme. Aujourd'hui, davantage de projets semblent prêts et l'objectif est également, conformément au souhait du Conseil d'Administration, de ne pas faire payer uniquement les collectivités.

M. PIALAT reconnaît par ailleurs le problème de pédagogie vis-à-vis des consommateurs. Il rappelle toutefois que l'augmentation de la facture est justifiée par la nécessité de compenser les dépenses d'assainissement, ce qui doit être expliqué. Il signale en outre que l'augmentation pour les ménages ne sera que de 4 euros par an, ce qui est peu. L'effort est donc modeste.

Concernant le taux de soutien aux services d'assistance technique, l'objectif est d'afficher des taux directeurs identiques pour les deux sous-programmes sachant que le conventionnement permet d'appliquer un taux de 70 % pour la Corse.

M. SAMBARINO rappelle qu'en 2009, les producteurs d'hydroélectricité avaient accepté une hausse de la redevance de 10 % en 2011 et de 10 % en 2012, malgré un argumentaire qui ne les avait pas convaincus. Il rappelle également qu'il n'était pas prévu, dans les hypothèses

initiales de travail, d'augmenter cette redevance. M. COSTE était intervenu sur ce point, et avait argué de la nécessaire solidarité. Pour autant, il n'était pas question de relever, de nouveau, à un tel niveau cette redevance, 25 % cette fois, ce qui paraît tout à fait exagéré. M. SAMBARINO fait en outre remarquer que près de 25 % de l'hydroélectricité française est produite sur le bassin Rhône-Méditerranée.

M. PIALAT rappelle, en tant que directeur de l'Agence, que la tutelle lui a signifié à plusieurs reprises le niveau déraisonnablement bas des taux appliqués aux producteurs hydroélectriques en Rhône-Méditerranée et Corse. Le législateur a triplé le plafond et s'attend à ce que, en conséquence, la redevance triple dans chaque agence. S'il est vrai que le bassin Rhône-Méditerranée présente des spécificités, comme l'importance des volumes, l'Agence se doit toutefois de répondre au signal du Parlement.

M. SAMBARINO ne voit pas pourquoi les producteurs hydroélectriques devraient fournir un effort bien plus important que les autres, d'autant que la France cherche à développer les énergies renouvelables.

M. CURCI rappelle qu'au-delà de la disposition législative relative au triplement du plafond, la convention hydroélectricité durable a été signée en juin. Celle-ci fixe les objectifs de développement des énergies renouvelables à 3 TWh, en contrepartie de la rémunération du patrimoine (mise en place des taux de redevance pour les concessions nationales hydroélectriques) et du triplement du plafond mis en place par le Parlement et affiché comme une volonté forte du Ministre. Le choix gouvernemental a été de sérier l'effort attendu de l'hydroélectricité par rapport à la production d'énergies renouvelables et de trouver un point d'équilibre entre l'application de la directive cadre et l'application de la directive ENR.

En revanche, l'Agence ne veut pas multiplier par trois la redevance en une fois et entend privilégier une évolution progressive. Parallèlement, elle espère par ailleurs que davantage de projets de continuité émergeront prochainement.

M. BONNETAIN rappelle que l'hydroélectricité est particulièrement présente sur le bassin et apporte beaucoup d'informations importantes auprès des acteurs de l'eau.

De manière générale, il souhaite faire remarquer que ce travail émane des pré-CA et que l'objectif consiste bien à préserver l'Agence et son travail. Or un fonds de roulement insuffisant ne lui permettrait pas de travailler correctement. Les économies à réaliser sont importantes et impactent largement les collectivités, à hauteur de 40 millions d'euros environ. M. BONNETAIN estime que ce montant peut être supporté si les objectifs de bon état en termes de qualité du milieu se maintiennent et sous réserve d'un travail avec les collectivités afin d'aboutir à une meilleure finesse des niveaux d'intervention dans le prochain programme. M. BONNETAIN observe pour finir que l'Agence pourrait également faire des économies sur les montants versés à l'ONEMA.

M. FAYEIN signale que l'objectif n'est pas de prendre des décisions aujourd'hui sur le dixième programme même si celui-ci est évoqué dans les tendances.

Concernant les recettes, M. JEAMBAR rappelle que la LEMA a eu des effets sur un certain nombre d'industriels. Certains ont vu leur redevance diminuer tandis que d'autres ont subi des augmentations très fortes (montant parfois multiplié par quatre). A ce titre, une augmentation de 6 % semble très importante pour ceux déjà fortement impactés. S'agissant des dépenses, la ligne restauration et gestion des milieux naturels enregistre une augmentation très importante. Ces dépenses devraient peut-être être davantage étalées dans le temps compte tenu de la difficulté rencontrée par l'Agence à boucler le programme.

M. FAYEIN observe que le poste milieux naturels est effectivement en augmentation importante. L'enjeu consiste à savoir si l'atteinte des objectifs de bon état le nécessite.

Concernant les redevances payées par les industriels, M. GUEBBER signale qu'un groupe de travail s'est mobilisé sur le sujet – intégrant deux membres du Comité de Bassin, MM. Fluchère et Depraetère - afin d'identifier les fortes augmentations. Des visites, des explications et des

campagnes de mesures ont été réalisées. La multiplication par deux ou plus n'est actuellement qu'une menace puisque la LEMA plafonne pour l'heure ces augmentations à 20 % par an. Quoi qu'il en soit, ce travail de concertation permet d'aboutir à des solutions. Les campagnes de mesures permettent de sortir des chiffres beaucoup plus proches de la réalité et d'éviter des augmentations potentielles. Globalement, près de 30 millions d'euros devaient être payés en moyenne chaque année par les industriels pour les pollutions et la collecte non domestique au titre du 9ème programme. Ce montant est descendu jusqu'à 18 millions d'euros. L'Agence espère remonter à 21 millions d'euros. En la matière, l'effet de la crise est indéniable.

Dans la proposition, l'augmentation ne porte pas sur les taux de pollution mais sur la collecte puisque la LEMA a de nouveau souligné le fait que le taux payé par les industriels pour leur réseau de collecte n'équivalait qu'à la moitié de celui payé par les collectivités. Une augmentation est également proposée sur le taux des prélèvements.

M. CURCI signale que, sur la partie milieux naturels, l'augmentation présentée traduit la mise en œuvre des objectifs d'atteinte du bon état qui conduiront l'Agence à accroître ses soutiens financiers sur ces lignes-là. Cet effort est difficile à lisser puisqu'il sera encore plus important dans le cadre du 10ème programme. Mais il le sera automatiquement par les problèmes de maîtrise d'ouvrage par exemple.

M. VINCENT évoque la double peine qui frappe les collectivités. La proposition consistant à ne plus les soutenir dans l'élimination des déchets dangereux pour l'eau a été retenue compte tenu de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) qui sera mise en place au 1er janvier 2011. Celle-ci a été réclamée lors du Grenelle de l'environnement par les élus et les associations. Mais elle ne pourra pas être mise en œuvre à la date prévue puisqu'aucun éco-organisme n'a été créé. En outre, cette aide ne représente pas la totalité des coûts de traitement ; elle équivaut à 40 euros la tonne alors que le coût de traitement de ces déchets s'échelonne entre 400 et 1 000 euros la tonne. Le complément est donc d'ores et déjà pris en charge par les collectivités qui devront, à l'avenir, supporter un montant encore plus élevé. Ces déchets sont pourtant très dangereux pour la qualité des milieux. Si les boues d'épuration ne sont aujourd'hui pas conformes, c'est que les usagers – qui ne trouvent pas de filière d'élimination de ces déchets – les versent dans les eaux usées. Or l'une des mesures proposées consiste à diminuer la prime d'épuration pour les boues non-conformes envoyées en décharge, ce qui s'apparente à une deuxième peine pour les collectivités. M. VINCENT propose de n'introduire cette mesure que lorsque la REP sera en place.

S'agissant des boues envoyées en décharge, il rappelle qu'elles donnent lieu à une TGAP versée à l'ADEME qui a reçu 400 millions d'euros en 2010. Il propose donc que la TGAP perçue par l'ADEME soit reversée aux agences. Les élus se sont battus pour qu'il en soit ainsi mais ont manqué du soutien du Ministère.

M. CURCI partage le point de vue de M. VINCENT. Sur la question des boues, il précise que le coefficient 0 sera appliqué aux collectivités dont la filière principale de destination des boues est la décharge. Tel est le segment que l'Agence cherche à pénaliser puisqu'elle souhaite privilégier l'épandage, l'incinération ou le compost.

Sur la question des déchets dangereux des ménages, il revient sur les discussions intervenues au sein de la commission du programme. Lui-même avait signalé en juin qu'il ne disposait d'aucune solution satisfaisante. Mais si l'Agence n'économise pas 10 millions d'euros sur les dépenses aides à l'exploitation sur les déchets, elle devra économiser 20 millions d'euros sur les aides aux investissements pour obtenir le même effet sur les crédits de paiement, sauf à accroître d'autant les recettes.

La commission a considéré que l'arrêt des aides versées par exemple pour la suppression des branchements au plomb mènerait de fait à une augmentation de la facture d'eau. Actuellement, tout régime d'aide sur lesquels des économies seront réalisées aura des répercussions sur un segment du consommateur. L'Agence a donc choisi de proposer le maintien de la disposition sur les déchets compte tenu de son efficacité et du fait que le renchérissement du coût concernera la problématique déchets et non la facture d'eau. Si les économies réalisées sur les

déchets sont moindres, d'autres réductions d'enveloppes devront être identifiées.

M. VINCENT comprend la nécessité pour l'Agence de faire des économies mais observe que les mesures prises s'appliquent aux collectivités et, ainsi, aux consommateurs et usagers de l'eau. Par ailleurs, la décision de supprimer l'aide sur les déchets ne doit pas, à son sens, être justifiée par l'entrée en application de la REP.

Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, M. LASSUS considère que si certains efforts tombent sous le coup du bon sens comme les efforts de rationalisation en matière de gestion immobilière, l'évolution à la baisse des effectifs ne lui semble pas pertinente compte tenu notamment des objectifs de bon état à atteindre.

S'agissant de la baisse des recettes de redevances, il observe que l'augmentation du prix de l'eau liée aux mesures envisagées en matière d'assainissement vient s'ajouter à d'autres augmentations, dans un contexte qui n'est pas toujours très bien compris des usagers consommateurs, notamment lorsque l'assainissement n'existe pas ou n'est pas efficient.

Concernant l'hydro-électricité, M. LASSUS rappelle que s'il s'agit d'une énergie renouvelable, elle n'est pas pour autant sans impact sur l'environnement.

Sur le sujet de la restauration des milieux, il ajoute que dans le contexte actuel, il convient de réparer les nombreuses erreurs commises par le passé, ce qui nécessite de consacrer des moyens suffisants pour atteindre le bon état.

M. MAYNARD partage les propos de M. LASSUS concernant l'effectif mais reviendra sur ce point lors de la discussion sur le budget. Concernant la pollution domestique, il estime qu'il vaut mieux éviter l'argument du "plus facile à faire" pour obtenir le retour rapide à l'équilibre.

S'agissant du fonctionnement, il rappelle que les missions de l'agence sont en extension notable sur les deux derniers programmes. A ce titre, il considère comme malhonnête le fait que la réduction de dépenses attendue soit fixée en valeur absolue et non pas au regard de l'activité exercée en fonction des objectifs fixés. Il fait remarquer, à titre d'exemple, que le personnel se déplace de plus en plus, en train, en véhicules de service et en avion. Parallèlement, les visioconférences augmentent également de manière notable.

M. MAYNARD observe pour finir que les départs en retraite sur lesquels compte l'Agence pour réduire l'effectif ne tiennent pas compte de la réforme Fillon.

M. PIALAT rappelle que les objectifs d'économies et de réduction de l'effectif concernent l'ensemble des services et des opérateurs de l'Etat. L'Agence avait perçu la démarche en amont et s'est donc organisée en conséquence, notamment en formant ses agents. Différentes dispositions lui permettront de compenser les quelques suppressions de postes, somme toute en nombre raisonnable au regard des évolutions subies par d'autres administrations ou certaines entreprises.

Mme ESPOSITO ajoute que sur les 12 postes supprimés entre 2009 et 2012, seuls 2 sont des CDI. Les CDD présents au sein de l'Agence sont utilisés pour remplacer les congés maladie longue durée et les congés de maternité.

Concernant le volet immobilier, elle pense très sincèrement que des économies peuvent être opérées sans réduire le confort des salariés dans la mesure où l'Agence ne s'est jusqu'à maintenant jamais penchée sur cette question. De même, des rationalisations peuvent être attendues de la démarche de mutualisation engagée avec certaines agences.

M. MAYNARD considère que miser sur les CDD pour des missions pérennes constitue d'ores et déjà une dérive. Malgré la logique présentée par M. CURCI, l'Agence devra, de son point de vue, renoncer à certaines actions faute de moyens. La solution trouvée à Marseille ne lui semble pas optimale et a d'ores et déjà montré ses limites. L'Agence doit avoir les moyens de fonctionner sans quoi elle ne pourra plus accomplir l'ensemble des tâches qui lui sont demandées.

M. COSTE constate qu'un équilibre a été trouvé entre l'accroissement des recettes et la

diminution des dépenses, ce dont il se félicite. Il propose l'ajout, dans la délibération, d'un point soulignant que l'Agence est bien entrée dans une dynamique d'optimisation des actions prioritaires à mener vis-à-vis du milieu.

Concernant la pression fiscale pesant sur les consommateurs, il propose qu'un deuxième tableau soit présenté, faisant apparaître la prime pour épuration, ce qui permettrait d'apporter un autre éclairage. Au final, la question consiste à savoir comment gérer ces primes pour épuration dans la durée.

M. COSTE estime par ailleurs que les redevances devraient augmenter régulièrement chaque année, au moins du niveau de l'inflation ce qui faciliterait l'explication des réajustements aux consommateurs.

M. DE GUILLEBON constate, sur le tableau de la page 7, que les taux sont encore loin de ceux fixés par la LEMA, notamment pour les prélèvements à usage économique. Il considère que l'Agence dispose encore de marge d'une manœuvre sur ce point.

M. FRAGNOUD observe que cette remarque pourrait s'avérer contre-productive. Plutôt que de déterminer sur qui faire peser la charge, l'enjeu devrait consister à identifier les moyens de produire davantage de richesse pour pouvoir mener davantage d'actions. Il constate également que le cadre d'atteinte du bon état a été défini sans tenir compte des conséquences budgétaires. Pourquoi l'Agence ne se baserait-elle pas davantage sur le Ministère de l'Ecologie, à l'origine de la limitation de la production économique ?

M. FRAGNOUD considère également que d'autres pistes devraient être examinées, notamment la piste de l'ONEMA. D'un point de vue opérationnel, l'usage et la maîtrise des fonds de l'ONEMA par le Ministère de l'Ecologie posent problème.

Il s'interroge par ailleurs sur la hausse de la redevance des produits phytosanitaires compte tenu de la baisse que leur consommation a accusé en 2009 liée à l'évolution des prix des produits agricoles.

Concernant les redevances irrigation, il soulève le problème des prélèvements dans les nappes d'accompagnement. Pour l'irrigation, il s'agit d'un facteur majeur de délocalisation des prélèvements.

M. POUGET observe que le maintien de l'équilibre s'avère complexe, surtout si l'on souhaite dans le même temps garantir l'équité. La réalisation d'économies paraît difficile ; le gaspillage peut en revanche être évité. Ainsi, lorsqu'un investissement de 6 millions d'euros permet de traiter 30 000 équivalents habitants, investir le double pour traiter moitié moins d'habitants s'apparente pour le moins à du gaspillage. En la matière, l'Etat devrait montrer l'exemple. M. POUGET considère que le schéma de cohérence territoriale n'est pas respecté et que les solutions mises en œuvre ne sont pas satisfaisantes du point de vue de l'environnement. Les représentants de l'Etat devraient s'emparer de cette problématique.

M. DE GUILLEBON indique que l'ONEMA n'a pas de fonction régalienne mais joue le rôle d'expert pour le compte de l'Etat et de l'Agence. Les décisions de l'ONEMA n'ont jamais empêché l'Agence d'agir. Les Préfets et les services de l'Etat utilisent ses avis comme ils utilisent d'autres arguments. L'ONEMA ne dirige en aucun cas l'Etat.

M. LAVRUT observe que l'Agence rencontre des problèmes de budget dans le cadre de l'accompagnement du programme de mesures. Il s'interroge sur la manière de mettre en adéquation le budget de l'Agence et l'accompagnement des porteurs de projet locaux pour parvenir au meilleur état possible en 2015.

M. FAYEIN relève qu'au cours du débat, les intervenants ont salué la recherche d'un équilibre entre les économies à accomplir et l'accroissement de recettes. Il considère que la commission du programme a, à ce titre, bien travaillé, et que les propositions sont conformes aux objectifs fixés à l'Agence. Diverses remarques ont été formulées sur les économies ou les suppléments de recettes les plus efficaces ou les plus équitables. M. FAYEIN n'est pas certain qu'à ce stade,

il soit possible d'arbitrer entre les différents avis exprimés en la matière.

M. PIALAT propose de revenir sur l'augmentation de la redevance pour les producteurs hydroélectriques. S'il a pris note des remarques formulées sur ce sujet, il confirme néanmoins le point de vue de l'Agence en faveur d'un effort significatif de la part de ces acteurs. Toutefois, l'augmentation demandée, significative pour les hydro-électriciens, ne représente qu'un faible montant au regard de la totalité du programme. M. PIALAT propose ainsi que l'effort fourni soit équivalent à l'effort demandé aux autres acteurs, soit 10 % de plus au lieu de 25 %.

M. GUEBBER indique que le taux de redevance serait ainsi de 0,19 % en 2011 et de 0,21 % en 2012. Il précise qu'une augmentation de 25 % générerait 700 000 euros de recettes contre 250 000 euros pour une augmentation de 10 % seulement.

M. PIALAT ajoute que l'Agence n'est pas à 500 000 euros près sur son fonds de roulement. Concernant les boues, il convient du fait que l'Agence n'a pas usé de la bonne argumentation. Il propose donc de la revoir.

M. VINCENT estime que chaque fois que des changements sont apportés, il convient d'avoir une vision de la répartition professionnels/usagers. Dans la plupart des décisions présentées, les collectivités, et donc les usagers, seront pénalisées.

M. FAYEIN souhaite savoir si la proposition de M. PIALAT répond à l'effort demandé par le Gouvernement.

M. DE GUILLEBON indique que les représentants de l'Etat ne pourront pas suivre le Conseil d'administration sur cette proposition.

M. FAYEIN suggère de fixer un taux intermédiaire.

M. SAMBARINO souhaite que l'effort soit partagé. Les hydro-électriciens sont prêts à fournir un effort supplémentaire pour que l'Agence retrouve un fonds de roulement suffisant mais la réponse aux injonctions gouvernementales relève d'un autre sujet. De son point de vue, il serait plus logique que la hausse soit de 10 %, contre 6 % pour les collectivités et 2 % pour les usagers.

M. LASSUS observe que même avec une augmentation du taux de redevance de 25 %, le montant payé par les hydro-électriciens serait inférieur à celui versé aux autres agences.

M. BONNETAIN propose, plutôt que de prendre des décisions trop rapides sur le sujet, de faire une suspension de séance.

La séance est suspendue.

M. FAYEIN invite le Directeur à présenter les délibérations.

M. PIALAT propose d'amender la délibération sur l'énoncé du programme sur le seul point concernant la demande de M. COSTE et d'ajouter à l'issue de l'article 3 la phrase suivante : « se félicite que l'ajustement du programme en dépenses et recettes se fasse dans une logique d'optimisation et de priorisation des moyens pour atteindre le bon état. »

M. GUEBBER ajoute que les cartes présentant les zonages redevance seront corrigées comme indiqué précédemment.

M. FAYEIN met aux voix la délibération ainsi amendée et les délibérations de saisine des Comités de bassin.

La délibération n° 2010-22 - MODIFICATION DE L'ENONCE DU PROGRAMME - est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2010-23 - SAISINE DU COMITE DE BASSIN DE CORSE - SUR L'ENONCE DU 9EME PROGRAMME MODIFIE - est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2010-24 - SAISINE DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE - SUR L'ENONCE DU 9EME PROGRAMME MODIFIE - est adoptée à l'unanimité.

M. PIALAT présente la délibération relative aux primes.

M. GUERBER indique qu'aux pages 2 et 6 il est fait référence dans le texte à l'article 6.1. Il s'agit d'une erreur : il faut lire 5.1.

M. FAYEIN met aux voix la délibération.

La délibération n° 2010-25 - LES PRIMES POUR EPURATION - est adoptée à l'unanimité.

M. PIALAT présente ensuite la délibération relative aux redevances.

M. GUERBER signale que le texte de cette délibération est semblable à celui de 2009, excepté les taux de redevances qui évoluent. S'agissant du zonage, un fichier informatique est accessible sur le site web dédié aux administrateurs. Il sera ensuite mis en ligne sur le site web de l'agence, accessible par tous, à l'adresse indiquée dans le rapport.

M. FRAGNOUD demande qu'au paragraphe 2.5, les taux de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau destinée au fonctionnement des installations hydroélectriques soient portés à 0,19 pour 2011 (contre 0,220) et 0,21 pour 2012 (contre 0,242), niveaux correspondant à une hausse de 10 % de plus qu'initialement prévu.

M. BONNETAIN estime qu'il aurait été souhaitable, en termes de présentation, d'ajouter le taux de l'année 2010 pour mémoire.

M. MELLIER signale que le texte est destiné au Journal Officiel, ce qui explique que le chiffre de l'année 2010 ne soit pas repris.

M. BONNETAIN fait par ailleurs part de son mécontentement quant à la méthode employée ce jour compte tenu du fait que ce sujet n'a pas été discuté lors de la commission du programme. Lui-même considère ne pas être compétent techniquement pour fixer ce taux. Il observe en outre que si le taux proposé peut sembler élevé, les sommes qui en découlent sont relativement faibles. En tout état de cause, il déplore la mauvaise ambiance générée par ce sujet.

M. BONNETAIN demande à avoir connaissance de la position de l'Etat. Quant aux élus, ils feront confiance à l'Agence et se rangeront à la proposition des usagers (augmentation de 10 %).

M. DE GUILLEBON rappelle que le pré-CA consiste à réunir la tutelle, le DREAL et l'Agence, en compagnie du Ministère des Finances et vise à étudier les dossiers présentés au Conseil d'Administration pour déterminer la position de l'Etat. Dans le cas présent, la réunion du pré-CA n'a induit aucune nouveauté puisque les acteurs concernés ont travaillé sur la base des documents dont disposent tous les administrateurs. M. DE GUILLEBON regrette en revanche que la question de l'augmentation des taux de redevance sur la ressource en eau destinée au fonctionnement des installations hydroélectriques n'ait pas été soulevée. Quoi qu'il en soit, la position de l'Etat est très claire : compte tenu du travail accompli par le Ministre devant le Parlement pour obtenir l'augmentation des plafonds et de la nécessité de suivre la demande du Parlement en matière d'augmentation de la part de l'hydro-énergie, il maintiendra sa position,

c'est-à-dire qu'il entend maintenir les taux tels qu'indiqués dans le rapport de présentation.

M. FRAGNOUD rappelle que les élus et les collectivités ont demandé un équilibre de principe sur l'accroissement des redevances et que les efforts sur les taux soient du même ordre de grandeur, ce qui n'est pas le cas dans l'état actuel des choses et justifie ainsi l'amendement proposé.

M. FAYEIN met aux voix l'amendement proposé par M. FRAGNOUD, au nom du collège des usagers. Il est rejeté par 6 voix pour, 1 abstention et 22 voix contre.

M. FAYEIN invite ensuite les administrateurs à se prononcer sur le projet de délibération relative aux redevances. Elle est adoptée par 19 voix pour, les représentants des usagers économiques ne prenant pas part au vote.

Enfin, M. FAYEIN met aux voix successivement les délibérations de saisines des Comité de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse ainsi que la délibération relative au modèle de convention simplifiée.

Le projet de délibération – REDEVANCES POUR LES ANNEES 2011 ET 2012 – est adopté par 19 voix pour. Les représentants des usagers ne participent pas part au vote.

La délibération n° 2010-26 - SAISINE DU COMITE DE BASSIN DE CORSE SUR LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RELATIVE AUX TAUX DES REDEVANCES POUR LES ANNEES 2011 ET 2012 - est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2010-27 - SAISINE DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE SUR LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RELATIVE AUX TAUX DES REDEVANCES POUR LES ANNEES 2011 ET 2012 - est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2010-28 - APPROBATION DU MODELE DE CONVENTION SIMPLIFIEE CONCERNANT LE REVERSEMENT A L'AGENCE DE L'EAU DES SOMMES PERCUES PAR LES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AU TITRE DES REDEVANCES POUR POLLUTION ET POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE - est adoptée à l'unanimité.

3/ AIDES RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU

M. CURCI précise qu'il s'agit de modifier le régime d'aides tel que défini, duquel sont retirés quelques bénéficiaires. Des modifications sont également apportées dans les documents à fournir et dans les annexes pour permettre les engagements juridiques.

La délibération n° 2010-29 - AJUSTEMENT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES A L'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX POUR L'EAU (SOUS-PROGRAMMES TECHNIQUES RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE)- est adoptée à l'unanimité.

4/ TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR 2010

M. CURCI souligne que cette délibération conditionne la tenue de la CDA du 28 octobre.

M. FAYEIN met aux voix la délibération.

La délibération n° 2010-30 - TRANSFERT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR 2010 - est adoptée à l'unanimité.

IV - GESTION INTERNE

1/ SCHEMA PREVISIONNEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

La délibération de report n° 2010-31 - SCHEMA PREVISIONNEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE - est adoptée.

2/ PLAN ADMINISTRATION EXEMPLAIRE : BILAN 2009

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

V – GRENELLE 2

Ce point est reporté au prochain Conseil d'administration mais, néanmoins, M. PIALAT invite les membres du Conseil d'administration à solliciter d'éventuelles précisions sur ce sujet afin de compléter, si nécessaire, la présentation à venir.

La séance est levée à 13 heures 30

.

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

Séance du 22 septembre 2010

LISTE DE PRESENCE

M. Laurent FAYEIN,

Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Régions, Départements, Communes)

M. **Pascal BONNETAIN**, Conseiller régional Rhône-Alpes, Président de la CLE et du Syndicat Ardèche Claire
M. **Vincent BURRONI**, Conseiller Général des Bouches du Rhône
M. **Alain CHABROLLE**, Conseiller Régional Rhône-Alpes
M. **Jean-Paul MARIOT**, Conseiller Général de Haute Saône
M. **Antoine ORSINI**, Représentant du Collège des Collectivités Territoriales du CB de Corse
M. **Louis POUGET**, Vice-Président Agglomération de Montpellier
M. **Gilles VINCENT**, Maire de Saint Mandrier sur Mer

REPRESENTANTS DES USAGERS

M. **François COSTE**, Membre de l'UNAF
M. **Loïc FAUCHON**, P.D.G. de la Société des Eaux de Marseille
M. **Jean-Marc FRAGNOUD**, Vice-Président du CA, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
M. **Patrick JEAMBAR**, Président de AHLSTROM Brignoud
M. **Michel LASSUS**, Président de la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté
M. **François LAVRUT**, Chambre Régionale d'Agriculture Franche Comté
M. **Patrick SAMBARINO**, Directeur délégué EDF

REPRESENTANTS DE L'ETAT

M. **Emmanuel DE GUILLEBON**, DREAL RHONE-ALPES
M. **Jean-Pierre BIONDA**, DREAL RHONE-ALPES
M. **Denis MORIN**, Directeur Général ARS Rhône-Alpes, représenté par M. Didier VINCENT
M. **Gilles PELURSON** – DRAAF RHONE-ALPES représenté par M. Bernard GERMAIN
M. **Bernard MONCERE**, Direction Régionale des Finances Publiques représenté par M. FOLLOT
M. le **Directeur Général Voie Navigables de France**, représenté par M. François WOLF
M. le **Préfet de Corse** représenté par Mme Brigitte DUBEUF (DREAL Corse).

REPRESENTANT DU PERSONNEL DE L'AGENCE

M. **Jean-Jacques MAYNARD**, titulaire
M. **Pascal GERIN**, suppléant

AUTRES PERSONNALITES AYANT ASSISTE A LA SEANCE

M. **Yves GIRARD**, Agent Comptable AE RM et C
Mme **BAILLY TURCHI** – Contrôleur Financier

AU TITRE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

M. **Alain PIALAT**, Directeur Général
M. **Jean-Michel MELLIER**, Directeur Délégué
Mme **Magali ESPOSITO**, Secrétaire Générale
Mme **Sylvie LAINÉ**, Déléguée à la Communication
M. **Jean François CURCI**, Directeur des Interventions et Actions de bassin
M. **François GUERBER**, Directeur des Données, Redevances et Relations Internationales
M. **Matthieu PAPOUIN**, Directeur de la Planification et de la Programmation
M. **Nicolas CHANTEPY**, Délégué Régional Rhône-Alpes
M. **Philippe CLAPÉ**, Délégué Régional de Besançon
M. **Michel DEBLAIZE**, Délégué Régional de Montpellier
Mme **Gabrielle FOURNIER**, Déléguée Régionale de Marseille
M. **Jacques GILARDIN**, Agence Comptable
M. **Stéphane RONIN**, Secrétariat Général
Mme **Nadine MINELLA**, Secrétariat des Assemblées
Mme **Nancy Yana**, Délégation à la Communication
M. **Nicolas DELBREIH**, Direction des Interventions et Actions de bassin
M. **Loïc DUFFY**, DREAL Rhône-Alpes
M. **Jean-André GUILLERMIN**, DREAL Rhône-Alpes

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCUSÉS OU AYANT DONNE POUVOIR

M. **Joël ABBEY**, Conseiller Général de la Côte d'Or
Mme **Cécile HELLE**, Conseillère Régionale PACA
M. **Pierre HERISSON**, Sénateur – conseiller municipal d'Annecy
M. **Hervé PAUL**, Vice-Président de Nice Côte d'Azur (a donné pouvoir à M. VINCENT)
M. **Henri TORRE**, Membre du SIE d'Annonay (a donné pouvoir à M. VINCENT)
M. **Philippe LEDENVIC**, DREAL Rhône-Alpes (a donné pouvoir à M. DE GUILLEBON)
M. **Marc CHALLEAT** – SGAR RHONE-ALPES (à donné pouvoir à M. DE GUILLEBON)
M. **Dominique DESTAINVILLE**, Directeur Général adj. GRAP'SUD Union
M. **Francis PAPAIZIAN**, Directeur Environnement Rhodia St Fons
M. **Claude ROUSTAN**, Président de la Fédération PPMA (04) a donné pouvoir à M. LASSUS
M. **Pierre-Yves ANDRIEU** – DIRM Méditerranée
M. **Michel DANTIN**, Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée
M. **Jean-Claude VIAL**, Commissaire du Gouvernement - MEEDDM

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2010

PROCES-VERBAL

Le jeudi 14 octobre 2010 à 13 H, au terme de la réunion du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, le Conseil d'Administration RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE s'est réuni en séance plénière au Novotel Lyon Bron, sous la présidence de M. Laurent FAYEIN, Président du Conseil d'Administration.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe au présent procès-verbal.

Plus de la moitié des membres étant présents ou ayant donné pouvoir (29/38), le Conseil d'Administration peut délibérer.

POINT UNIQUE : PRISE EN COMPTE DE L'AVIS CONFORME DES COMITES DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE ET DE CORSE

M. FAYEIN rappelle que le Comité de Bassin de Corse, lors de sa séance du 4 octobre 2010 et le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, lors de la séance de ce jour, ont donné un avis favorable au projet de délibération du Conseil d'Administration relative aux redevances pour les années 2011 et 2012. Le Conseil doit maintenant approuver cette délibération.

M. FAYEIN met aux voix la délibération.

La délibération n° 2010-32 - REDEVANCES POUR LES ANNEES 2011 ET 2012 - est adoptée. (6 représentants des usagers ne participent pas au vote)

CONSEIL D'ADMINISTRATION RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

Séance du 14 octobre 2010

LISTE DE PRESENCE

Laurent FAYEIN,

Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Régions, Départements, Communes)

Joël ABBEY, Conseiller général de la Côte d'Or

Pascal BONNETAIN, Vice-président du CA, Conseiller régional Rhône-Alpes

Vincent BURRONI, Conseiller Général des Bouches du Rhône

Alain CHABROLLE, Conseiller régional Rhône-Alpes

Jean-Paul MARIOT, Conseiller général de Haute Saône

Hervé PAUL, Vice-président de Nice Côte d'Azur

Louis POUGET, Vice-Président Agglomération de Montpellier

Henri TORRE, Membre du SIE d'Annonay

REPRESENTANTS DES USAGERS

François COSTE, Membre de l'UNAF

Dominique DESTAINVILLE, Directeur Général Adjoint, GRAP'SUD Union

Jean-Marc FRAGNOUD, Vice-Président du CA, Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes

Patrick JEAMBAR, Président de AHLSTROM Brignoud

Michel LASSUS, Président de la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté

François LAVRUT, Chambre Régionale d'Agriculture Franche Comté

Francis PAPAZIAN, Directeur Environnement RHODIA Saint Fons

Patrick SAMBARINO, Directeur délégué EDF

REPRESENTANTS DE L'ETAT

Philippe LEDENVIC, Directeur Régional et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

Hubert GOETZ, DREAL Rhône-Alpes (2^{ème} siège)

Jean-Pierre BIONDA, DREAL Rhône-Alpes (3^{ème} siège)

Denis MORIN, Directeur général ARS Rhône-Alpes représenté par Didier VINCENT

Jean-Pierre CHOMIENNE, Commissaire à l'aménagement des Alpes

Gilles PELURSON, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes représenté par Bernard GERMAIN

Bernard MONCERE, Directeur Régional des Finances Publiques représenté par M. DOMEYNE

M. le Directeur Général Voie Navigables de France représenté par François WOLF

REPRESENTANT DU PERSONNEL DE L'AGENCE

Jean-Jacques MAYNARD, titulaire

AUTRES PERSONNALITES AYANT ASSISTE A LA SEANCE

Yves GIRARD, Agent Comptable AE RM&C

AU TITRE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE

Alain PIALAT, Directeur Général

Laurent BOUVIER, Directeur Général adjoint

Jean-Michel MELLIER, Directeur Délégué

Sylvie LAINÉ, Déléguée à la Communication

Jean François CURCI, Directeur des Interventions et Actions de bassin

François GUERBER, Directeur des Données, Redevances et Relations Internationales

Matthieu PAPOUIN, Directeur de la Planification et de la Programmation

Nicolas CHANTEPY, Délégué Régional Rhône-Alpes

Philippe CLAPÉ, Délégué Régional de Besançon

Michel DEBLAIZE, Délégué Régional de Montpellier

Gabrielle FOURNIER, Déléguée Régionale de Marseille

Nadine MINELLA, Secrétariat des Assemblées

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCUSÉS OU AYANT DONNE POUVOIR

Cécile HELLE, Conseillère régionale PACA

Pierre HERISSON, Sénateur – conseiller municipal d'Annecy a donné pouvoir à M. TORRE

Gilles VINCENT, Maire de Saint-Mandrier (83)

Loïc FAUCHON, PDG Société des Eaux de Marseille (13)

Claude ROUSTAN, Président de la Fédération PPMA (04)

Marc CHALLEAT, SGAR Rhône-Alpes a donné pouvoir à M. GOETZ

Pierre-Yves ANDRIEU, DIRM Méditerranée a donné pouvoir à M. LEDENVIC

Jean-Claude VIAL, Commissaire du Gouvernement - MEEDDM

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2010

DELIBERATION N° 2010-34

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2010

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

APPROUVE la décision modificative n° 2 au budget 2010 qui augmente les dépenses de 18 600 000 € et diminue les recettes de 3 150 000 €, avec une diminution du fonds de roulement de 23 450 000 €, conformément aux tableaux de synthèse annexés à la présente délibération.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

TABLEAU 1 - BUDGET 2010 - AGENCE DE L'EAU RM&C

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	CF 2009	BP+DM1 2010	DM2 2010	BP+ DM1 + DM2 2010	RECETTES	CF 2009	BP+DM1 2010	DM2 2010	BP+ DM1 + DM2 2010
Personnel	25 132 726,67	26 428 500	0	26 428 500	Subventions de l'Etat				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	429 142 425,85	444 663 077	20 300 000	464 963 077	Ressources fiscales				
Intervention (le cas échéant)					Autres subventions				
					Autres ressources	376 796 920,03	415 835 377	-3 150 000	412 685 377
TOTAL DES DEPENSES (1)	454 275 152,52	471 091 577	20 300 000	491 391 577	TOTAL DES RECETTES (2)	376 796 920,03	415 835 377	-3 150 000	412 685 377
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	77 478 232,49	55 256 200	23 450 000	78 706 200
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	454 275 152,52	471 091 577	20 300 000	491 391 577	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	454 275 152,52	471 091 577	20 300 000	491 391 577

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	CF 2009	BP+DM1 2010	DM2 2010	BP+ DM1 + DM2 2010	RESSOURCES	CF 2009	BP+DM1 2010	DM2 2010	BP+ DM1 + DM2 2010
Insuffisance d'autofinancement	75 292 510,63	53 286 200	25 150 000	78 436 200	Capacité d'autofinancement	0,00	0	0	0
Investissements	11 310 518,32	5 664 900	-1 700 000	3 964 900	Subventions d'investissement de l'Etat				
					Autres subventions d'investissement et dotations				
					Autres ressources	58 961 983,56	56 113 000	0	56 113 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	86 603 028,95	58 951 100	23 450 000	82 401 100	TOTAL DES RESSOURCES (6)	58 961 983,56	56 113 000	0	56 113 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0,00	0	0	0	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	27 641 045,39	2 838 100	23 450 000	26 288 100

DELIBERATION N° 2010-35

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2011

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

D E C I D E

Article 1 :

Le budget pour 2011 est approuvé conformément aux tableaux joints avec :

- **Un compte de résultat prévisionnel** présentant :

un montant total de charges de 486 129 200 €

un montant total de produits de 430 397 000 €

qui s'équilibrent comptablement par un déficit de 55 732 200 €

- **Un tableau de financement abrégé prévisionnel** présentant :

un montant total d'emplois de 57 788 700 €

un montant total de ressources de 53 503 000 €

qui s'équilibrent comptablement par une diminution du fonds de roulement 4 285 700 €

Article 2 :

Dans la limite des crédits inscrits au budget, le Directeur est autorisé à passer tous les marchés et contrats se rapportant aux dépenses de fonctionnement et aux études et travaux exécutés à l'extérieur.

Article 3 :

Le Directeur est autorisé à mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 30 M€ pour gérer les périodes durant lesquelles les encaissements sont faibles par rapport aux décaissements.

**Pour extrait conforme
Le Directeur,**



Alain PIALAT

TABLEAU 1 - BUDGET 2011 - AGENCE DE L'EAU RM&C

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	CF 2009	BP 2010	BP+DM1+ DM2 2010	BP 2011	RECETTES	CF 2009	BP 2010	BP+DM1+ DM2 2010	BP 2011
Personnel	25 132 726,67	26 428 500	26 428 500	27 067 500	Subventions de l'Etat				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	36 106 676,72	40 419 100	39 496 700	33 396 700	Ressources fiscales				
Intervention	393 035 749,13	390 485 000	425 466 377	425 665 000	Autres subventions				
					Autres ressources	376 796 920,03	403 061 000	412 685 377	430 397 000
TOTAL DES DEPENSES (1)	454 275 152,52	457 332 600	491 391 577	486 129 200	TOTAL DES RECETTES (2)	376 796 920,03	403 061 000	412 685 377	430 397 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	77 478 232,49	54 271 600	78 706 200	55 732 200
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	454 275 152,52	457 332 600	491 391 577	486 129 200	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	454 275 152,52	457 332 600	491 391 577	486 129 200

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	CF 2009	BP 2010	BP+DM1+ DM2 2010	BP 2011	RESSOURCES	CF 2009	BP 2010	BP+DM1+ DM2 2010	BP 2011
Insuffisance d'autofinancement	75 292 510,63	52 301 600	78 436 200	53 762 200	Capacité d'autofinancement	0,00	0	0	0
Investissements	11 310 518,32	5 591 400	3 964 900	4 026 500	Subventions d'investissement de l'Etat				
					Autres subventions d'investissement et dotations				
					Autres ressources	58 961 983,56	56 113 000	56 113 000	53 503 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	86 603 028,95	57 893 000	82 401 100	57 788 700	TOTAL DES RESSOURCES (6)	58 961 983,56	56 113 000	56 113 000	53 503 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0,00	0	0	0	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	27 641 045,39	1 780 000	26 288 100	4 285 700

BUDGET 2011

(approuvé par le Conseil d'Administration du 28/10/2010)

SOMMAIRE

I - DOCUMENTS GENERAUX

Pages : 01 à 11

II - NOMENCLATURE DES DEPENSES

Pages : 12 à 64

III - NOMENCLATURE DES RECETTES

Pages : 65 à 90

IV - ANNEXES

Pages : 91 à 97

AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE

BUDGET POUR 2011

**Document établi en la forme prescrite par la circulaire
2MPAP - 10 - 3036 du 19 juillet 2010**

I - DOCUMENTS GENERAUX

RECAPITULATION

- COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

- TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE PREVISIONNEL

ETAT DES EFFECTIFS

TABLEAU 1 - BUDGET 2011 - AGENCE DE L'EAU RM&C

02

POUR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

Personnel	25 132 726,67	26 428 500	26 428 500	27 067 500	Subventions de l'Etat				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	36 106 676,72	40 419 100	39 496 700	33 396 700	Ressources fiscales				
Intervention	393 035 749,13	390 485 000	425 466 377	425 665 000	Autres subventions				
					Autres ressources	376 796 920,03	403 061 000	412 685 377	430 397 000
	454 275 152,52	457 332 600	491 391 577	486 129 200		376 796 920,03	403 061 000	412 685 377	430 397 000
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	77 478 232,49	54 271 600	78 706 200	55 732 200
	454 275 152,52	457 332 600	491 391 577	486 129 200		454 275 152,52	457 332 600	491 391 577	486 129 200

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

Insuffisance d'autofinancement	75 292 510,63	52 301 600	78 436 200	53 762 200	Capacité d'autofinancement	0,00	0	0	0
Investissements	11 310 518,32	5 591 400	3 964 900	4 026 500	Subventions d'investissement de l'Etat				
					Autres subventions d'investissement et dotations				
					Autres ressources	58 961 983,56	56 113 000	56 113 000	53 503 000
	86 603 028,95	57 893 000	82 401 100	57 788 700		58 961 983,56	56 113 000	56 113 000	53 503 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0,00	0	0	0	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	27 641 045,39	1 780 000	26 288 100	4 285 700

POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat détaillé

CHARGES

PRODUITS

CHARGES							PRODUITS						
60		Achats	531 485,89	678 600	681 600	559 850	70		Prestations de services	0,00	10 000	10 000	0
606	X	Achats d'approvisionnements non stockés	531 485,89	678 600	681 600	559 850	706	X	Prestations de service	0,00	5 000	5 000	0
							708	X	Produits des activités annexes	0,00	5 000	5 000	0
61		Achats de sous - traitance et services extérieurs	2 623 278,04	3 035 200	2 975 100	2 767 000	74		Subventions d'exploitation	2 162 719,50	0	12 974 377	0
613	X	Locations	1 277 450,92	1 375 000	1 335 000	1 301 600							
614	X	Charges locatives et de copropriété	258 985,87	278 500	239 500	242 500	748	X	Produit des ressources affectées	2 162 719,50	0	12 974 377	0
615	X	Travaux d'entretien et de réparation	893 200,75	1 119 700	1 115 600	1 059 200							
616	X	Primes d'assurances	41 711,92	46 000	46 000	46 000							
618	X	Divers	151 928,58	216 000	239 000	117 700	75		Autres produits de gestion courante	365 100 644,77	396 600 000	391 500 000	424 500 000
							7571 à 3	X	Redevances avant LEMA	1 805 377,79	900 000	900 000	600 000
62		Autres services extérieurs	5 372 946,17	7 549 600	7 672 300	4 780 600	7574	X	Redevances LEMA	363 295 239,10	395 700 000	390 600 000	423 900 000
							758	X	Produits divers de gestion courante	27,88	0	0	0
622	X	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	29 315,80	35 000	60 000	30 000							
623	X	Publicité, Publications, Relations Publiques	261 575,40	632 300	685 800	112 100							
624	X	Transports de biens-transports collectifs de personnel	8 682,01	11 600	11 600	9 100	76		Produits financiers	1 997 726,90	1 971 000	1 721 000	1 467 000
625	X	Déplacements missions et receptions	642 821,64	720 200	735 400	568 900							
626	X	Frais postaux et frais de télécommunications	434 910,83	518 100	518 100	533 700	762	X	Produits des autres immobilisations financières	1 836 668,06	1 670 000	1 670 000	1 417 000
627	X	Services bancaires et assimilés	1,00	500	500	500	764	X	Revenus des valeurs mobilières de placement	161 058,84	300 000	50 000	50 000
628	X	Divers	3 995 639,69	5 631 900	5 660 900	3 506 300	766	X	Gains de change	0,00	1 000	1 000	0
63		Impôts, taxes et versements assimilés	2 345 855,03	2 447 700	2 447 700	2 656 500	77		Produits exceptionnels	4 634 618,07	4 480 000	4 480 000	4 430 000
631	X	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations : administration des impôts	1 701 262,97	1 720 000	1 720 000	1 918 000	771	X	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180 702,61	450 000	450 000	400 000
633	X	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations : autres organismes	408 906,83	462 000	462 000	476 000	775		Produits de cessions d'éléments d'actif	28 661,63	30 000	30 000	30 000
635	X	Autres Impôts et taxes	235 685,23	265 700	265 700	262 500	778	X	Autres produits exceptionnels	4 427 253,83	4 000 000	4 000 000	4 000 000
							78		Reprises sur amortissements	2 901 210,79	0	2 000 000	0
64		Charges de personnel	23 022 556,87	24 246 500	24 246 500	24 673 500	781		Reprise sur amortissements et provisions	2 901 210,79	0	2 000 000	0
643	X	Rémunérations du personnel sur crédits	16 512 402,84	17 304 000	17 296 500	17 697 000							
644	X	Rémunérations du personnel sur conventions	0,00	0	0	0							
645	X	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 691 235,73	6 135 000	6 135 000	6 164 000							
646	X	Rémunérations diverses (vacations)	11 810,92	16 000	23 500	19 000							
647	X	Autres charges sociales	807 107,38	791 500	791 500	793 500							

65		Autres charges de gestion courante	411 873 294,46	414 790 500	450 993 877	448 702 750								
653	X	Conseils et assemblées	271 945,62	353 000	347 000	287 250								
654	X	Charges créances irrécouvrables	0,00	0	2 050 000	2 000 000								
6571	X	Etudes et travaux exécutés à l'extérieur	13 350 215,49	18 752 500	16 630 500	16 000 500								
6572	X	Subventions	364 860 981,92	360 675 000	393 014 377	388 755 000								
6573	X	Fonds de concours	28 174 767,21	29 810 000	0	0								
6574	X	Autres subventions	0,00	0	0	0								
6575	X	Dépenses exceptionnelles d'intervention	175 014,50	0	0	0								
6583	X	Charges de gestion provenant de l'annulation d'ordres de recettes des exercices antérieurs	5 040 369,72	5 200 000	6 500 000	4 770 000								
6584	X	Fonds de concours	0,00	0	32 452 000	36 910 000								
66		Charges financières	0,00	500	500	500								
666	X	Pertes de change	0,00	500	500	500								
67		Charges exceptionnelles	3 160 999,21	2 504 000	54 000	3 500								
671	X	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 152 064,17	2 502 500	52 500	2 500								
675		Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés												
		charges sur opérations en capital	5 728,43	0	0	0								
678	X	Autres charges exceptionnelles	3 206,61	1 500	1 500	1 000								
68		Dotation aux amortissements	5 107 865,85	2 000 000	2 300 000	2 000 000								
681		Dotations aux amortissements et aux provisions charges d'exploitation	5 107 865,85	2 000 000	2 300 000	2 000 000								
69		Impôts sur les bénéfices	236 871,00	80 000	20 000	5 000								
695	X	Impôts sur les bénéfices	236 871,00	80 000	20 000	5 000								
TOTAL CHARGES			454 275 152,52	457 332 600	491 391 577	486 129 200	TOTAL PRODUITS			376 796 920,03	403 061 000	412 685 377	430 397 000	
Total charges décaissables			449 161 558,24	455 332 600	489 091 577	484 129 200	Total Produits encaissables			373 869 047,61	403 031 000	410 655 377	430 367 000	

TABLEAU 3 - BUDGET 2011 - AGENCE DE L'EAU RM&C

POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	-77 478 232,49	-54 271 600	-78 706 200	-55 732 200
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	5 107 865,85	2 000 000	2 300 000	2 000 000
- (C78) reprises sur amortissements et provisions	2 901 210,79	0	2 000 000	0
- (C 776) neutralisation des amortissements				
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat				
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	5 728,43	0	0	0
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)	26 661,63	30 000	30 000	30 000
	-75 292 510,63	-52 301 600	-78 436 200	-53 762 200

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

TABLEAU 4 - BUDGET 2011 - AGENCE DE L'EAU RM&C

POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DE FINANCEMENT DETAILLE

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	75 292 510,63	52 301 600	78 436 200	53 762 200	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	0,00	0	0	0
21 Immobilisations corporelles	132 720,54	130 000	130 000	130 000					
23 Immobilisations en cours	1 293 954,84	1 396 400	1 314 900	2 521 500					
27 Immobilisations financières	9 883 842,94	4 065 000	2 520 000	1 375 000	27 Immobilisations financières	58 935 321,93	56 083 000	56 083 000	53 473 000
2743 Prêts divers	52 339,11	0	25 000	25 000	2743 Remboursements prêts divers	138 026,20	122 000	122 000	127 000
2748 Prêts et avances d'intervention	8 950 704,70	3 315 000	1 745 000	600 000	2748 Remboursements prêts et avances d'intervention	57 755 302,04	55 211 000	55 211 000	52 596 000
276 Autres créances immobilisées	880 799,13	750 000	750 000	750 000	276 Autres créances immobilisées	1 041 993,69	750 000	750 000	750 000
					775 Aliénations ou cessions d'immobilisations	26 661,63	30 000	30 000	30 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	86 603 028,95	57 893 000	82 401 100	57 788 700	TOTAL DES RESSOURCES (6)	58 961 983,56	56 113 000	56 113 000	53 503 000

TABLEAU COMPLEMENTAIRE

(avec taux d'exécution)

APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8) sur le FONDS DE ROULEMENT	-27 641 045,39	14 500 000	-14 000 000	9 995 012
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-14 732 626,79	-34 983 181	-30 205 181	27 533 012
Variation de la TRESORERIE	-12 908 418,60	49 483 181	16 205 181	-17 538 000
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	64 004 988,24	78 504 988	50 004 988	60 000 000
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	52 167 168,80	17 183 988	21 961 988	49 495 000
Niveau de la TRESORERIE	11 837 819,44	61 321 000	28 043 000	10 505 000

ETAT DES EFFECTIFS 2011

en Equivalent Temps Plein Travaillé

BP 2010	BP 2011	Différence BP 2011 - BP 2010		Indices réels majorés ou échelles-lettres	Indices réels majorés moyens	Total prévisionnel par catégorie
			<u>Personnels sur crédits</u> <u>Techniques et administratifs</u>			
			<u>A - Fonctionnaires détachés</u>			
1	1	0	Directeur/Agent comptable	)		
7	8	1	Responsables Entités	)		
6	7	1	Responsables Unités	)		0
3	3	0	Autres postes de Cat. A	)		
1	1	0	Autres postes de Cat. B	)		
18	20	2	Total fonctionnaires détachés			0
			<u>B - Contractuels et CDD</u>			
17	14	-3	Catégorie 1 bis			0
112	110	-2	Catégorie 1			0
140	141	1	Catégorie 2			0
82	82	0	Catégorie 3			0
15	16	1	Catégorie 4			0
10	8	-2	Catégorie 5			0
376	371	-5	Total contractuels et CDD			0
394	391	-3	TOTAL fonctionnaires, contractuels et CDD			0

TABLEAU CONTROLE DES EMPLOIS

08

DESIGNATION DES EMPLOIS	EFFECTIF BUDGETAIRE	EMPLOIS NON BLOQUES		AGENTS REMUNERES SUR CREDITS CORRESPONDANTS A DES EMPLOIS VACANTS BLOQUES	
		EFFECTIFS	IMPUTATIONS BUDGETAIRES	EFFECTIFS CONTRACTUELS	IMPUTATIONS BUDGETAIRES
<u>A - Fonctionnaires détachés</u>					
Directeur/Agent comptable	1	1	)		
Responsables Entités	8	8	)		
Responsables Unités	7	7	) 643.1111		
Autres postes Cat. A	3	3	)		
Autres postes Cat. B	1	1	)		
Total fonctionnaires détachés	20	20		0	
<u>B - Contractuels et CDD</u>					
Catégorie 1 Bis	14	14			
Catégorie 1	110	110	)		
Catégorie 2	141	141	) 643.1112		
Catégorie 3	82	82	)		
Catégorie 4	16	16	)		
Catégorie 5	8	8			
Total contractuels et CDD	371	371		0	
TOTAL fonctionnaires, contractuels, CDD	391	391			

TABLEAU D'EMPLOIS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLE

BP 2010	BP 2011	Différence BP 2011 - BP 2010	
374	373	-1	<u>I - Personnels fonctionnaires détachés et contractuels</u> TOTAL
20	18	-2	<u>II - Personnels en contrat à durée déterminée</u> (hors remplacements en congés parental ou sans solde) TOTAL
394	391	-3	TOTAL GENERAL

ETAT DES PERSONNELS DETACHES, AFFECTES OU MIS A DISPOSITION

BP 2010	BP 2011	Différence BP 2011 - BP 2010		Catégorie
			<u>Personnels sur crédits</u> <u>Techniques et administratifs</u> <u>A - Fonctionnaires détachés</u> Directeur/Agent comptable Responsables Entités Responsables Unités Autres postes de Cat. A Autres postes de Cat. B	
1	1	0		
7	8	1		
6	7	1		
3	3	0		
1	1	0		
18	20	2	Total fonctionnaires détachés	
			<u>B - Mis à disposition</u> ONEMA Conseil Régional Ile de France DIREN Rhône Alpes Ministère de L'Ecologie et du Développement Durable Ministère de L'Ecologie et du Développement Durable Conservatoire du Littoral GIP Loire Estuaire Syndicat de la Bièvre Ministère de L'Ecologie et du Développement Durable	catégorie I bis catégorie I bis catégorie I catégorie I bis catégorie II catégorie I bis catégorie I catégorie II catégorie II
0	1	1		
1	1	0		
1	1	0		
1	1	0		
1	1	0		
1	1	0		
1	1	0		
1	0	-1		
0	1	1		
7	8	1	Total mis à disposition	
25	28	3	<u>TOTAL personnel détachés, affectés ou mis à disposition</u>	

II- NOMENCLATURE DES DEPENSES POUR 2011

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

- Charges -

COMPTE 60 - Achats et Variations de stocks

606	ACHATS D' APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES	531 485,89	678 600	681 600	559 850	-118 750
		531 485,89	678 600	681 600	559 850	-118 750

COMPTE 60 - Nomenclature des dépenses pour 2011

60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	531 485,89	678 600	681 600	559 850	-118 750
606 ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	531 485,89	678 600	681 600	559 850	-118 750
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	267 962,07	333 500	333 500	305 000	-28 500
60611 ELECTRICITE	144 448,64	165 000	165 000	159 000	-6 000
60612 CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	77 943,33	102 500	102 500	82 000	-20 500
60613 GAZ	38 842,83	55 000	55 000	55 000	0
60617 EAU	6 727,27	11 000	11 000	9 000	-2 000
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	26 651,55	47 600	47 600	29 400	-18 200
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	92 726,69	102 700	102 700	82 200	-20 500
6065 LINGE VETEMENTS DE TRAVAIL	714,23	3 800	3 800	2 800	-1 000
6068 AUTRES FOURNITURES	143 431,35	191 000	194 000	140 450	-50 550
60682 FOURNITURES DE PETIT MATERIEL AUDIO VISUEL	1 015,21	3 100	3 100	2 000	-1 100
60688 DIVERSES AUTRES FOURNITURES	142 416,14	187 900	190 900	138 450	-49 450

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

16

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
606.11 - Electricité Consommation siège 115 000 Consommation Montpellier 16 500 Consommation Marseille 12 000 Consommation Besançon 15 500 159 000	
606.12 - Carburants lubrifiants 82 000	
606.13 - Gaz Consommation siège 55 000	Estimation
606.3 - Fournitures d'entretien et de petit équipement Consommation siège et délégation Rhône-Alpes 27 700 Consommation Marseille 1 000 Consommation Besançon 200 Consommation Montpellier 500 29 400	
606.4 - Fournitures administratives 82 200	Recherche de réduction des coûts
606.88 - Diverses autres fournitures 138 450	Recherche de réduction des coûts

COMPTE 61 - Achats de sous-traitance et services extérieurs

613	LOCATIONS	1 277 450,92	1 375 000	1 335 000	1 301 600	-73 400
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	258 985,87	278 500	239 500	242 500	-36 000
615	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION	893 200,75	1 119 700	1 115 600	1 059 200	-60 500
616	PRIMES D'ASSURANCE	41 711,92	46 000	46 000	46 000	0
618	DIVERS	151 928,58	216 000	239 000	117 700	-98 300
		2 623 278,04	3 035 200	2 975 100	2 767 000	-268 200

COMPTE 61 - Nomenclature des dépenses pour 2011

61 ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICE EXTERIEURS	2 623 278,04	3 035 200	2 975 100	2 767 000	-268 200
613 LOCATIONS	1 277 450,92	1 375 000	1 335 000	1 301 600	-73 400
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 217 567,45	1 301 000	1 261 000	1 263 000	-38 000
6135 LOCATIONS MOBILIERES	59 883,47	74 000	74 000	38 600	-35 400
61351 LOCATIONS DE MATERIEL OUTILLAGE ET MOYENS DE TRANSPORTS	16 614,56	21 600	21 600	15 300	-6 300
61352 LOCATIONS DE MATERIEL DE BUREAU	43 268,91	52 400	52 400	23 300	-29 100
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	258 985,87	278 500	239 500	242 500	-36 000
615 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION	893 200,75	1 119 700	1 115 600	1 059 200	-60 500
6152 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION SUR BIENS IMMOBILIERS	20 904,42	50 500	50 500	21 700	-28 800
6155 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION SUR BIENS MOBILIERS	70 900,18	97 600	97 600	79 600	-18 000
61551 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION SUR MATERIEL OUTILLAGE ET MOBILIER	70 900,18	97 600	97 600	79 600	-18 000
6156 MAINTENANCE	801 396,15	971 600	967 500	957 900	-13 700
616 PRIMES D'ASSURANCE	41 711,92	46 000	46 000	46 000	0
618 DIVERS	151 928,58	216 000	239 000	117 700	-98 300
6181 DOCUMENTATION GENERALE	118 101,80	142 000	150 000	101 700	-40 300
6185 FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	33 826,78	74 000	89 000	16 000	-58 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

19

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
613.2 - Location Marseille 263 000 Montpellier 370 000 Délégation Rhône-Alpes 630 000 1 263 000	Adaptation aux besoins et Réindexation des loyers
614 - Charges locatives et de copropriété Marseille 64 000 Montpellier 26 500 Besançon 42 000 Délégation Rhône-Alpes 110 000 242 500	
615.2 - Travaux d'entretien Siège 15 000 Délégations 6 700 21 700	
615.6 - Maintenance Bâtiments Siège et DRA 180 000 Bâtiments délégations 37 400 Informatique 740 500 957 900	Adapatation aux besoins. Contrats de maintenance de plus en plus nombreux.
618.1 - Documentation générale 101 700	

COMPTE 62 - Autres services extérieurs

622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	29 315,60	35 000	60 000	30 000	-5 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	261 575,40	632 300	685 800	112 100	-520 200
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNEL	8 682,01	11 600	11 600	9 100	-2 500
625	DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS	642 821,64	720 200	735 400	568 900	-151 300
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	434 910,83	518 100	518 100	533 700	15 600
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1,00	500	500	500	0
628	DIVERS	3 995 639,69	5 631 900	5 660 900	3 506 300	-2 125 600
		5 372 946,17	7 549 600	7 672 300	4 760 600	-2 789 000

COMPTE 62 - Nomenclature des dépenses pour 2011

62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 372 946,17	7 549 600	7 672 300	4 760 600	-2 789 000
622 REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	29 315,60	35 000	60 000	30 000	-5 000
6226 HONORAIRES	26 437,58	25 000	50 000	20 000	-5 000
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 878,02	10 000	10 000	10 000	0
623 PUBLICITE, RELATIONS PUBLIQUES	261 575,40	632 300	685 800	112 100	-520 200
6231 PUBLICATION D'ANNONCES ET D'INSERTION	49 057,14	72 300	159 700	56 100	-16 200
6237 PUBLICATIONS	12 511,90	50 000	50 000	0	-50 000
6238 PUBLICITE INFORMATION - DIVERS	200 006,36	510 000	476 100	56 000	-454 000
624 TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNEL	8 682,01	11 600	11 600	9 100	-2 500
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNEL	2 325,00	3 000	3 000	2 500	-500
6248 TRANSPORTS DIVERS	6 357,01	8 600	8 600	6 600	-2 000
625 DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS	642 821,64	720 200	735 400	568 900	-151 300
6254 FRAIS D'INSCRIPTION AUX COLLOQUES	5 823,25	10 000	10 000	5 000	-5 000
6255 FRAIS DE DEMENAGEMENT	3 414,03	2 500	2 500	2 000	-500
6256 MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	602 689,61	645 000	645 000	534 000	-111 000
62561 MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	577 576,07	610 000	610 000	507 000	-103 000
62562 MISSIONS VOYAGES DEP. PERSONNEL-COOP. INTER.	25 113,54	35 000	35 000	27 000	-8 000
6257 FRAIS DE RECEPTIONS	30 894,75	62 700	77 900	27 900	-34 800
62571 FRAIS DE RECEPTION	25 208,52	58 700	71 300	22 900	-35 800
62572 FRAIS DE RECEPTION-COOPERATION INTERNATIONALE	5 686,23	4 000	6 600	5 000	1 000
626 FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	434 910,83	518 100	518 100	533 700	15 600

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

22

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011		DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
623.1 - Publications d'annonces et insertions	56 100	
623.7 Publications	0	Harmonisation des imputations comptables entre agences : les dépenses de communication externes sont imputées sur le 657.161
623.8 - Information	56 000	Harmonisation des imputations comptables entre agences : les dépenses de communication externes sont imputées sur le 657.161
624.8 - Transports divers	6 600	
625.61 - Missions, voyages et déplacements du personnel	507 000	Nouvelles mesures pour les frais de déplacement.
625.62 - Missions, voyages et déplacements du personnel Coopération Internationale	27 000	
625.71 - Frais de réception	22 900	
625.72 - Frais de réception Coopération Internationale	5 000	
626 - Poste et télécom Télécom (y compris données) Poste	214 000 319 700 533 700	Adaptation aux besoins

COMPTE 62 - Nomenclature des dépenses pour 2011

627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1,00	500	500	500	0
6278 AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS	1,00	500	500	500	0
628 DIVERS	3 995 639,69	5 631 900	5 660 900	3 506 300	-2 125 600
6283 FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT	345 762,55	488 400	488 400	410 800	-77 600
6286 CONTRATS DE NETTOYAGE	208 533,37	262 500	262 500	226 500	-36 000
6288 AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES DIVERSES	3 441 343,77	4 881 000	4 910 000	2 869 000	-2 012 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

24

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
628.3 - Formation du personnel Relations Humaines 300 000 Informatique 110 800 410 800	Priorité aux formations informatiques
628.6 - Contrats de nettoyage Siège + Rhône-Alpes 150 000 Autres délégations 76 500 226 500	Nouveau marché
628.8 - Prestations extérieures Informatique 2 336 800 Qualité 48 300 Juridique 46 000 Relations humaines 100 000 Reprographie et divers siège 291 500 Divers délégations 46 400 2 869 000	Diminution des dépenses informatiques

COMPTE 63 - Impôts, taxes et versements assimilés

631	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS : ADMINISTRATION DES IMPOTS	1 701 262,97	1 720 000	1 720 000	1 918 000	198 000
633	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS : AUTRES ORGANISMES	408 906,83	462 000	462 000	476 000	14 000
635	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES : ADMINISTRATION DES IMPOTS	235 685,23	265 700	265 700	262 500	-3 200
		2 345 855,03	2 447 700	2 447 700	2 656 500	208 800

COMPTE 63 - Nomenclature des dépenses pour 2011

63 IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 345 855,03	2 447 700	2 447 700	2 656 500	208 800
631 IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS : ADMINISTRATION DES IMPOTS	1 701 262,97	1 720 000	1 720 000	1 918 000	198 000
6311 TAXES SUR LES SALAIRES	1 701 262,97	1 720 000	1 720 000	1 918 000	198 000
633 IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS : AUTRES ORGANISMES	408 906,83	462 000	462 000	476 000	14 000
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	272 513,70	295 000	295 000	308 000	13 000
6332 FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	74 324,23	82 000	82 000	83 000	1 000
6333 CONTRIBUTION FONDS INSERTION PERSONNEL HAND.	62 068,90	85 000	85 000	85 000	0
635 AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES : ADMINISTRATION DES IMPOTS	235 685,23	265 700	265 700	262 500	-3 200
6351 IMPOTS DIRECTS	221 735,05	248 900	248 900	249 100	200
63512 TAXE FONCIERE	213 696,05	238 500	238 500	240 600	2 100
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	8 039,00	10 400	10 400	8 500	-1 900
6354 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	0,00	0	0	0	0
63541 DROITS DE MUTATION	0,00	0	0	0	0
63542 TAXE DIFFERENTIELLE SUR LES VEHICULES A MOTEUR	0,00	0	0	0	0
6358 AUTRES DROITS	13 950,18	16 800	16 800	13 400	-3 400

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

27

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011		DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
631.1 - Taxes sur les salaires	1 918 000	
633.1 - Versement de transport	308 000	Taux : - Communauté urbaine de Lyon 1,75% - Marseille 1,80% - Montpellier 1,80% - Besançon 1,30% appliqués sur la totalité de la rémunération
633.2 - Fonds national d'aide au logement	0,40% 69 700 0,10% 13 500 Arrondi à 83 000 83 200	fonctionnaires : 0,1% dans la limite du plafond + 0,4% totalité contractuels : 0,1% dans la limite du plafond + 0,4% totalité
635.12 - Taxe Foncière	Siège 200 000 Délégations 40 600 240 600	
635.42 - Vignettes autos	0	L'Agence ne paye plus de vignette automobile

COMPTE 64 - Charges de personnel

643	REMUNERATIONS DU PERSONNEL SUR CREDITS	16 512 402,84	17 304 000	17 296 500	17 697 000	393 000
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	5 691 235,73	6 135 000	6 135 000	6 164 000	29 000
646	REMUNERATIONS DIVERSES (VACATIONS)	11 810,92	16 000	23 500	19 000	3 000
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	807 107,38	791 500	791 500	793 500	2 000
		23 022 556,87	24 246 500	24 246 500	24 673 500	427 000

COMPTE 64 - Nomenclature des dépenses pour 2011

64 CHARGES DE PERSONNEL	23 022 556,87	24 246 500	24 246 500	24 673 500	427 000
643 REMUNERATIONS DU PERSONNEL SUR CREDITS	16 512 402,84	17 304 000	17 296 500	17 697 000	393 000
6431 TRAITEMENTS COMMISSIONS ET REMISES AU PERSONNEL SUR CREDITS	12 513 069,06	12 998 000	12 820 500	12 931 000	-67 000
64311 TRAITEMENTS DU PERSONNEL SUR CREDITS	12 513 069,06	12 998 000	12 820 500	12 931 000	-67 000
643111 TRAITEMENTS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	12 513 069,06	12 998 000	12 820 500	12 931 000	-67 000
6431111 TRAITEMENT INDICIAIRE FONCTIONNAIRES	890 377,13	898 000	898 000	831 000	-67 000
6431112 TRAITEMENT DU PERSONNEL CONTRACTUELS	11 622 691,93	12 100 000	11 922 500	12 100 000	0
6433 INDEMNITES RESIDENTIELLES DU PERSONNEL SUR CREDITS	149 835,11	154 800	154 800	156 000	1 200
64331 INDEMNITES RESIDENTIELLES DU PERSONNEL FONCTIONNAIRES	8 700,32	11 800	11 800	11 000	-800
64332 INDEMNITES RESIDENTIELLES DU PERSONNEL CONTRACTUELS	141 134,79	143 000	143 000	145 000	2 000
6434 PRIMES ET INDEMNITES DIVERSES DU PERSONNEL SUR CREDITS	3 409 946,07	3 796 600	3 846 600	4 129 500	332 900
64341 INDEMNITES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL	3 280 996,12	3 511 000	3 561 000	3 913 500	402 500
643411 PERSONNEL FONCTIONNAIRE	282 533,42	292 000	292 000	596 500	304 500
643412 PERSONNEL CONTRACTUEL	2 998 462,70	3 219 000	3 269 000	3 317 000	98 000
6434123 PRIME FONCTION RESULTAT-TAUX DE BASE	2 176 127,68	2 275 000	2 275 000	2 273 000	-2 000
6434124 PRIME FONCTION RESUL-PART FONCTION	413 911,51	519 000	519 000	595 000	76 000
6434125 PRIME FONCTION RESUL-PART RESULTAT	146 647,81	182 000	182 000	211 000	29 000
6434126 PRIME DE PERFORMANCE COLLECTIVE	261 775,70	243 000	293 000	238 000	-5 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

30

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
643.1111 - Rémunération de base des fonctionnaires 830 543 Arrondi à 831 000 830 543	Points d'indice pour le calcul des rémunérations 2011 : la valeur du point est de 55,5635 €
643.1112 - Rémunération de base des contractuels 12 090 682 Arrondi à 12 100 000 12 090 682	
643.31 - Indemnités résidentielles - Fonctionnaires Lyon, Besançon, Montpellier : 1% 6 975 Marseille : 3% 3 993 Arrondi à 11 000 10 968	
643.32 - Indemnités résidentielles - Contractuels Lyon, Besançon, Montpellier : 1% 107 032 Marseille : 3% 37 729 Arrondi à 145 000 144 761	
643.411 - Indemnités complémentaires des fonctionnaires détachés 596 133 Arrondi à 596 500	
643.4123 - Prime de fonction et de résultat - Taux de base 11 960 880 x 19% 2 272 568 Arrondi à 2 273 000	Nouveau statut. Texte applicable : Décret n°2007-832 du 11/05/2007 et arrêtés du 11/05/2007
643.4124 - Prime de fonction et de résultat - Part liée à la fonction Selon la valeur pour chaque catégorie ou emploi type 595 000	Nouveau statut. Texte applicable : Décret n°2007-832 du 11/05/2007 et arrêtés du 11/05/2007
643.4125 - Prime de fonction et de résultat - Part liée au résultat Selon la valeur pour chaque catégorie 211 000	Nouveau statut. Texte applicable : Décret n°2007-832 du 11/05/2007 et arrêtés du 11/05/2007
643.4126 - Prime de performance collective Selon la valeur pour chaque catégorie 238 000	Nouveau statut. Texte applicable : Décret n°2007-832 du 11/05/2007 et arrêtés du 11/05/2007

COMPTE 64 - Nomenclature des dépenses pour 2011

64343 PRIMES DE RENDEMENT	3 188,10	2 500	2 500	1 000	-1 500
643431 HEURES SUPPLEMENTAIRES	0,00	0	0	0	0
643433 TRAVAUX PENIBLES	3 188,10	2 500	2 500	1 000	-1 500
 64348 AUTRES PRIMES ET INDEMNITES DIVERSES	 125 761,85	 283 100	 283 100	 215 000	 -68 100
643481 INDEMNITES EXCEPTIONNELLES DONT CPA	250,00	0	0	0	0
643482 FRAIS DE DEPLACEMENT LIES A LA COOPERATION INTER.	2 500,00	6 500	6 500	2 500	-4 000
643484 INDEMNITES EXCEPTIONNELLES DE SOMMET DE GRADE	0,00	0	0	0	0
643485 INDEMNITES INFORMATIQUES COMPENSATOIRES	29 242,47	20 000	20 000	11 000	-9 000
643486 INDEMNITES DIFFERENTIELLES	5 822,56	6 600	6 600	5 000	-1 600
643487 INDEMNITES COMPENSANT JOURS REPOS TRAVAILLES	45 945,00	50 000	50 000	30 000	-20 000
643488 INDEMNITES DE GARANTIE INDIVIDUEL.POUVOIR D'ACHAT	16 466,20	10 000	10 000	15 000	5 000
6434891 INDEMNITES DE DEPART	25 535,62	190 000	190 000	140 000	-50 000
6434892 PRIME DE MOBILITE	0,00	0	0	11 500	11 500
 6435 INDEMNITES REPRESENTATIVES DE FRAIS DE PERSONNEL SUR CREDITS	 4 059,96	 4 100	 4 100	 4 100	 0
64353 INDEMNITES DE RESPONSABILITE	4 059,96	4 100	4 100	4 100	0
 6436 SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT DU PERSONNEL SUR CREDITS	 194 925,84	 200 500	 200 500	 226 400	 25 900
64361 SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT DU PERSONNEL FONCTIONNAIRE	9 141,10	11 500	11 500	13 400	1 900
64362 SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT DU PERSONNEL CONTRACTUEL	185 784,74	189 000	189 000	213 000	24 000
 6437 INDEMNITES DE PREAVIS ET DE LICENCIEMENT DU PERSONNEL SUR CREDITS	 240 566,80	 150 000	 270 000	 250 000	 100 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

32

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
643.433 - Travaux pénibles Estimation 1 000	
643.485 - Indemnités informatiques compensatoires dégressives Estimation 11 000	Nouveau statut. Texte applicable : Décret n°2007-834 du 11/05/2007 et arrêtés du 11/05/2007
643.486 - Indemnités différentielles Estimation 5 000	Nouveau statut. Texte applicable : Décret n°2007-834 du 11/05/2007 et arrêtés du 11/05/2007
643.487 - Indemnités compensant les jours de repos travaillés Estimation 30 000	Application du décret modificatif n° 2009-1065 relatif au CET
643.488 - Indemnités de garantie individuelle du pouvoir d'achat Estimation 15 000	Décret n°2008-539 du 06/06/2008
643.61 - Supplément familial de traitement des fonctionnaires Arrondi à 13 400	
643.62 - Supplément familial de traitement des contractuels Arrondi à 213 000	

COMPTE 64 - Nomenclature des dépenses pour 2011

645 CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	5 691 235,73	6 135 000	6 135 000	6 164 000	29 000
6451 COTISATIONS A L' URSSAF	4 338 865,19	4 615 000	4 615 000	4 641 000	26 000
64513 COTISATIONS A L' URSSAF SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL SUR CREDITS	4 338 865,19	4 615 000	4 615 000	4 641 000	26 000
645131 COTISATIONS SECURITE SOCIALE REGIME FONCTIONNAIRE	110 069,10	140 000	140 000	128 000	-12 000
645132 COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE REGIME GENERAL	4 228 796,09	4 475 000	4 475 000	4 513 000	38 000
6452 COTISATIONS AUX MUTUELLES SUR REMUNERATIONS	179 823,08	191 000	191 000	192 000	1 000
64523 COTISATIONS AUX MUTUELLES SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL SUR CREDITS	179 823,08	191 000	191 000	192 000	1 000
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES ET DE PENSIONS CIVILES	1 172 547,46	1 329 000	1 329 000	1 331 000	2 000
64532 PENSIONS CIVILES	463 417,12	567 000	567 000	563 000	-4 000
645321 PENSIONS CIVILES	456 348,13	558 000	558 000	554 000	-4 000
645322 REGIME RETRAITE ADDITIONNEL OBLIGATOIRE	7 068,99	9 000	9 000	9 000	0
64534 IRCANTEC	709 130,34	762 000	762 000	768 000	6 000
6456 PRESTATIONS DIRECTES	0,00	0	0	0	0
64561 ACCIDENTS DU TRAVAIL	0,00	0	0	0	0
646 REMUNERATIONS DIVERSES (CDD)	11 810,92	16 000	23 500	19 000	3 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

34

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
645.131 - Sécurité sociale des fonctionnaires - Part patronale 127 904 Arrondi à 128 000	Sécurité Sociale : 9,70 % - Prestations Familiales : 5,40 % - Autonomie Solidarité : 0,30 %
645.132 - Sécurité sociale régime général - Part patronale 21,70 % sur la totalité de la rémunération 8,30 % dans la limite du plafond Arrondi à 4 513 000 4 512 980	Sécurité Sociale : 12,80 % - Assurance Vieillesse : 1,60 % Prestations Familiales : 5,40 % - Autonomie Solidarité : 0,30 % Accident du travail : 1,60 %
645. 23 - Cotisations aux mutuelles 1,20 % sur la totalité de la rémunération Arrondi à 192 000 191 768	
645. 321 - Pensions civiles des fonctionnaires Passage de 62,14 % à 65,39 % Arrondi à 554 000 554 173	Augmentation du taux de cotisation (cf. circulaire budgétaire)
645. 322 - Régime Retraite additionnel obligatoire 8 475 Arrondi à 9 000	
645.34 - IRCANTEC 768 000 Dans la limite du plafond 3,38% Au delà du plafond 11,55%	
646 - Rémunérations diverses Stagiaires 19 000	Mise en œuvre du décret relatif à la rémunération des stagiaires dans la FP

COMPTE 64 - Nomenclature des dépenses pour 2011

647 AUTRES CHARGES SOCIALES	807 107,38	791 500	791 500	793 500	2 000
6471 OEUVRES SOCIALES	749 724,95	731 500	731 500	731 500	0
6478 MEDECINE DU TRAVAIL ET AUTRES CHARGES SOCIALES	57 382,43	60 000	60 000	62 000	2 000

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
647.1 - Oeuvres sociales - Subvention à l'amicale du personnel 463 000 - Subvention à l'association sportive 32 500 - Allocation de repas 26 000 - Subvention pour aide sociale et médailles du travail 30 000 - Réserves pour secours, divers 20 000 - Versements au titre du CESUP 160 000 731 500	CESUP : subvention Agence seule La part agent est imputée sur un compte de classe 4

COMPTE 65 - Autres charges de gestion courante

652	CONTROLE FINANCIER	0,00	0	0	0	0
653	CONSEILS ET ASSEMBLEES	271 945,62	353 000	347 000	267 250	-85.750
654	CHARGES CREANCES IRRECOUVRABLES	0,00	0	2 050 000	2 000 000	2 000 000
658	DIVERSES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 040 369,72	5 200 000	38 952 000	41 680 000	36 480 000
		5 312 315,34	5 553 000	41 349 000	43 947 250	38 394 250

COMPTE 65 - Nomenclature des dépenses pour 2011

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 312 315,34	5 553 000	39 299 000	43 947 250	38 394 250
652 CONTROLE FINANCIER	0,00	0	0	0	0
653 CONSEILS ET ASSEMBLEES	271 945,62	353 000	347 000	267 250	-85 750
6531 CONSEILS D'ADMINISTRATION ET COMITE DE BASSIN	261 869,29	336 000	330 000	252 250	-83 750
6532 COOPERATION INTERNATIONALE	10 076,33	17 000	17 000	15 000	-2 000
654 CHARGES CREANCES IRRECouvrABLES	0,00	0	2 050 000	2 000 000	2 000 000
658 DIVERSES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 040 369,72	5 200 000	38 952 000	41 680 000	36 480 000
6583 CHARGES DE GESTION PROVENANT DE L'ANNULATION D'ORDRES DE RECETTE DES EXERCICES ANTERIEURS	5 040 369,72	5 200 000	6 500 000	4 770 000	-430 000
65831 REDUCTION REDEVANCES EXERCICES ANTERIEURS	4 981 326,72	5 000 000	3 600 000	2 500 000	-2 500 000
65833 ANNULATIONS OU REMISES DE PENALITES	59 043,00	200 000	2 900 000	2 270 000	2 070 000
6584 FONDS DE CONCOURS	0,00	0	32 452 000	36 910 000	36 910 000
65841 FONDS DE CONCOURS ONEMA	0,00	0	25 910 000	25 910 000	25 910 000
65842 REVERSEMENT REDEVANCES PHYTOSANITAIRES	0,00	0	6 542 000	11 000 000	11 000 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

39

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
652 - Frais de Contrôle Financier 0	Les Agences ne versent plus de frais de contrôle financier
654 - Charges de créances irrécouvrables 2 000 000	Harmonisation des imputations comptables entre agences : ce compte remplace le 671.82
653 - Conseils et assemblées Conseil d'Administration, Comité de bassin 252 250 Coopération internationale 15 000 267 250	
658.31 - Réduction de redevances-Exercices antérieurs 2 500 000	Réduction des corrections de redevances après la mise en place de la LEMA
658.33 - Annulations ou remises de pénalités 2 270 000	
658.41 - Fonds de concours 25 910 000	Harmonisation des imputations comptables entre agences : ce compte remplace le 657.3
658.42 - Reversement Redevances Phytosanitaires 11 000 000	Harmonisation des imputations comptables entre agences : ce compte remplace le 657.3 Reversement en partie de la redevance de pollution diffuse perçue (article 84 de la loi n° 2006-1772 du 30/12/06 modifié par l'article 122 de la loi n° 2008-1425 du 27/09/08)

COMPTE 66 - Charges financières

666	PERTES DE CHANGE	0,00	500	500	500	0
		0,00	500	500	500	0

COMPTE 66 - Nomenclature des dépenses pour 2011

66 CHARGES FINANCIERES	0,00	500	500	500	0
666 PERTES DE CHANGE	0,00	500	500	500	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

42

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
666 - Pertes de change 500	Provision

COMPTE 67 - Charges exceptionnelles

671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	3 152 064,17	2 502 500	52 500	2 500	-2 500 000
675	VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D' ACTIF CEDES - CHARGES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	5 728,43	0	0	0	0
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 206,61	1 500	1 500	-1 000	-500
		3 160 999,21	2 504 000	54 000	3 500	-2 500 500

COMPTE 67 - Nomenclature des dépenses pour 2011

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 160 999,21	2 504 000	54 000	3 500	-2 500 500
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	3 152 064,17	2 502 500	52 500	2 500	-2 500 000
6711 PENALITES SUR MARCHES ET DEDITS SUR ACHATS ET VENTES	5 580,77	2 500	2 950	2 500	0
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	3 146 483,40	2 500 000	49 550	0	-2 500 000
67182 CHARGES EXCEPTIONNELLES PROVENANT DE L'ANNULATION D'ORDRES DE RECETTES DES EXERCICES ANTERIEURS	3 146 483,40	2 500 000	49 550	0	-2 500 000
675 VALEURS COMPTABLES DES ELEMENTS D' ACTIF CEDES - CHARGES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	5 728,43	0	0	0	0
6752 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 728,43	0	0	0	0
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 206,61	1 500	1 500	1 000	-500

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

45

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
671.1 - Pénalités sur marchés et débits sur achats et ventes 2 500	
671.82 - Charges exceptionnelles annulation OR-exercices antérieurs 0	Harmonisation des imputations comptables entre agences : ce compte est remplacé par le 654
675.2 - Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés - Immobilisations corporelles 0	
678 - Autres charges exceptionnelles 1 500	Provision

COMPTE 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS CHARGES D'EXPLOITATION	5 107 865,85	2 000 000	2 300 000	2 000 000	0
686	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS CHARGES FINANCIERES	0,00	0	0	0	0
		5 107 865,85	2 000 000	2 300 000	2 000 000	0

COMPTE 68 - Nomenclature des dépenses pour 2011

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 107 865,85	2 000 000	2 300 000	2 000 000	0
681 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS CHARGES D'EXPLOITATION	5 107 865,85	2 000 000	2 300 000	2 000 000	0
6811 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 912 121,84	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0
68111 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	417 899,42	515 000	515 000	515 000	0
681115 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	417 899,42	515 000	515 000	515 000	0
68112 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 494 222,42	1 485 000	1 485 000	1 485 000	0
681123 CONSTRUCTIONS	519 646,58	600 000	600 000	600 000	0
681125 INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL OUTILLAGE	27 719,17	35 000	35 000	35 000	0
681128 AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES	946 856,67	850 000	850 000	850 000	0
6817 DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	3 195 744,01	0	300 000	0	0
686 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS CHARGES FINANCIERES	0,00	0	0	0	0
68665 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	0	0	0	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

48

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
681.115 - Logiciels 515 000	
681.12 - Immobilisations corporelles - 681.123 Construction 600 000 - 681.125 Matériel et outillage 35 000 - 681.128 Autres immobilisations corporelles 850 000 1 485 000	
681.7 - Provision pour dépréciation de créances 0	

COMPTE 69 - Impôts sur les bénéfices et impôts assimilés

695	IMPOTS SUR LES BENEFICES	236 871,00	80 000	20 000	5 000	-75 000
		236 871,00	80 000	20 000	5 000	-75 000

COMPTE 69 - Nomenclature des dépenses pour 2011

69 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET IMPOTS ASSIMILES	236 871,00	80 000	20 000	5 000	-75 000
695 IMPOTS SUR LES BENEFICES	236 871,00	80 000	20 000	5 000	-75 000
6951 IMPOTS SUR LES BENEFICES AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS	103 616,00	80 000	20 000	5 000	-75 000
6952 IMPOTS SUR LES BENEFICES AU TITRE DES EXERCICES ANTERIEURS	133 255,00	0	0	0	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

51

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
695.1 - Impôts sur les bénéfices au titre de l'exercice en cours 5 000	Diminution des plus values de placement d��e �� la baisse de la tr��sorerie

COMPTE 657 - Charges d'intervention

657	CHARGES D' INTERVENTION	406 560 979,12	409 237 500	409 644 877	404 755 500	-4 482 000
		406 560 979,12	409 237 500	409 644 877	404 755 500	-4 482 000

COMPTE 657 - Nomenclature des dépenses pour 2011

6571 ETUDES ET TRAVAUX EXECUTES A L'EXTERIEUR	13 350 215,49	18 752 500	16 630 500	16 000 500	-2 752 000
65712 CONTRÔLE DES DECLARATIONS ET RECHERCHE DE NOUVEAUX REDEVABLES	291 060,53	877 000	794 000	653 000	-224 000
65713 ETUDES SOUS-TRAITEES A L'EXTERIEUR	1 511 703,92	4 524 000	2 830 600	3 614 100	-909 900
65714 ETUDES INTER-AGENCES	44 145,00	50 000	53 400	50 000	0
65715 ACQUISITION ET VALORISATION DE DONNEES ET MESURES PATRIMONIALES	6 692 849,63	6 722 500	7 005 500	6 545 700	-176 800
65716 PUBLICITE, INFORMATION ET DOCUMENTATION TECHNIQUE	94 476,25	120 500	120 500	357 800	237 300
657161 PUB ET INFO ACTIONS AGENCE	44 228,91	91 500	91 500	321 600	230 100
657162 PUB ET INFO INTER AGENCE	20 962,58	0	0	20 000	20 000
657164 DOCUMENTATION TECHNIQUE	29 284,76	29 000	29 000	16 200	-12 800
65717 MESURE DES REDEVANCES	734 951,62	1 556 000	1 556 000	1 000 000	-556 000
65718 AUTRES TRAVAUX EXECUTES A L'EXTERIEUR	3 981 028,54	4 902 500	4 270 500	3 779 900	-1 122 600
657181 REMUNERATION DES DISTRIBUTEURS D'EAU	3 036 892,86	4 500 000	3 500 000	3 100 000	-1 400 000
657188 AUTRES TRAVAUX	944 135,68	402 500	770 500	679 900	277 400

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

54

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
657.12 - Contrôle des déclarations et recherche des nouveaux redevables 653 000	
657.13 - Etudes sous-traitées à l'extérieur 3 614 100	Calcul au plus juste de manière à limiter la demande de crédits
657.14 - Provision pour participation à la charge de l'Agence au programme des études inter-agences 50 000	
657.15 - Acquisition et valorisation de données et mesures patrimoniales 6 545 700	
657.161 - Pub et info actions agence 321 600	
657.164 - Documentation technique 16 200	
657.17 - Mesures pour les redevances et les primes d'épuration - analyses - 1 000 000	
657.181 - Rémunérations des distributeurs d'eau 3 100 000	Réduction car les premières prévisions LEMA étaient trop élevées
657.188 - Autres travaux 679 900	

COMPTE 657 - Nomenclature des dépenses pour 2011

6572 SUBVENTIONS	364 860 981,92	360 675 000	393 014 377	388 755 000	28 080 000
65721 AMELIORATION DE LA RESSOURCE	85 587 528,31	74 395 000	85 921 000	88 149 000	13 754 000
657211 AIDES AUX INVESTISSEMENTS	48 423 148,27	46 445 000	49 010 000	51 530 000	5 085 000
6572111 INDUSTRIES	666 695,00	320 000	390 000	1 160 000	840 000
6572112 COLLECTIVITES	46 191 606,77	43 655 000	45 558 000	46 540 000	2 885 000
6572113 AGRICULTURE	1 278 240,00	1 320 000	1 290 000	2 790 000	1 470 000
6572114 COOPERATION INTERNATIONALE	286 606,50	150 000	471 000	1 040 000	890 000
6572118 AUTRES	0,00	1 000 000	1 301 000	0	-1 000 000
657217 MILIEUX NATURELS	37 164 380,04	27 950 000	36 911 000	36 619 000	8 669 000
6572178 AUTRES	37 164 380,04	27 950 000	36 911 000	36 619 000	8 669 000
65722 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	279 273 453,61	286 280 000	294 119 000	300 606 000	14 326 000
657221 AIDES AUX INVESTISSEMENTS	183 831 841,77	177 850 000	190 119 000	189 956 000	12 106 000
6572211 INDUSTRIE	12 166 408,89	12 570 000	12 137 000	13 655 000	1 085 000
6572212 COLLECTIVITES	168 506 758,11	161 810 000	171 929 000	168 386 000	6 576 000
6572213 AGRICULTURE	3 158 674,77	3 470 000	6 053 000	7 915 000	4 445 000
657222 PRIMES EPURATION	82 365 207,56	92 800 000	89 100 000	99 500 000	6 700 000
6572221 INDUSTRIE	629 575,59	0	0	0	0
6572222 COLLECTIVITES	81 735 631,97	92 800 000	89 100 000	99 500 000	6 700 000
65722223 COLLECTIVITES	79 777 753,97	89 600 000	87 000 000	97 100 000	7 500 000
65722224 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	1 957 878,00	3 200 000	2 100 000	2 400 000	-800 000
657223 AIDES AU BON FONCTIONNEMENT	1 955 016,00	2 300 000	2 000 000	2 100 000	-200 000
6572231 INDUSTRIE	1 955 016,00	2 300 000	2 000 000	2 100 000	-200 000
6572232 COLLECTIVITES	0,00	0	0	0	0
657224 AIDE AU TRAITEMENT DES DECHETS	6 688 408,04	8 090 000	8 060 000	4 060 000	-4 030 000
6572241 INDUSTRIE	5 063 412,05	6 020 000	6 020 000	4 020 000	-2 000 000
6572242 COLLECTIVITES	1 620 913,99	2 020 000	2 020 000	20 000	-2 000 000
6572243 AGRICULTURE	4 082,00	50 000	20 000	20 000	-30 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

56

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011		DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
657. 2112 - Subventions investissements ressource - collectivités	46 540 000	Paiement des 8e et 9e programmes
657. 2113 - Subventions investissements ressource - agriculture	2 790 000	
657. 2114 - Subventions investissements Coopération Inter.	1 040 000	
657. 2118 - Subventions investissements Autres	0	
657. 2178 - Subventions milieux naturels - autres	36 619 000	Paiement des 8e et 9e programmes
657. 2211 - Subventions investissements pollution - industrie	13 655 000	Paiement des 8e et 9e programmes
657. 2212 - Subventions investissements pollution - collectivités	168 386 000	Accélération des demandes de versement des maîtres d'ouvrage
657. 2213 - Subventions investissements pollution - agriculture	7 915 000	
657. 22223 - Primes pour épuration collectivités	97 100 000	Hausse liée à l'accélération de la mise en conformité avec la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)
657. 2241 - Aides au traitement des déchets - industrie	4 020 000	Suppression des aides à l'élimination des boues
657. 2242 - Aides au traitement des déchets - collectivités	20 000	
657. 2243 - Aides au traitement des déchets - agriculture	20 000	

COMPTE 657 - Nomenclature des dépenses pour 2011

657225 ASSISTANCE TECHNIQUE AUX OUVRAGES D'EPURATION	4 432 980,24	5 240 000	4 840 000	4 990 000	-250 000
6572252 COLLECTIVITES	3 563 902,44	4 550 000	3 950 000	3 850 000	-700 000
6572253 AGRICULTURE	869 077,80	690 000	890 000	1 140 000	450 000
6573 FONDS DE CONCOURS	28 174 767,21	29 810 000	0	0	-29 810 000
6574 AUTRES SUBVENTIONS	0,00	0	0	0	0
6575 DEPENSES EXCEPTIONNELLES D'INTERVENTION	175 014,50	0	0	0	0
65754 REMBOURSEMENT DE CONTRE -VALEURS	175 014,50	0	0		0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
657. 3 - Fonds de concours	0 Harmonisation des imputations comptables entre agences : ce compte est remplacé par les 658.41 et 658.42

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE PREVISIONNEL

- Emplois -

COMPTE 2 - Immobilisations

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 720,54	130 000	130 000	130 000	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 293 954,84	1 396 400	1 314 900	2 521 500	1 125 100
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 883 842,94	4 065 000	2 520 000	1 375 000	-2 690 000
		11 310 518,32	5 591 400	3 964 900	4 026 500	-1 564 900

COMPTES 21 ET 23 - Nomenclature des dépenses pour 2011

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132 720,54	130 000	130 000	130 000	0
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	132 720,54	130 000	130 000	130 000	0
21827 MATERIEL DE TRANSPORT ACQUIS	132 720,54	130 000	130 000	130 000	0
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 293 954,84	1 396 400	1 314 900	2 521 500	1 125 100
237 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220 407,08	395 300	401 300	1 818 800	1 423 500
23753 LOGICIELS	220 407,08	395 300	401 300	1 818 800	1 423 500
238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 073 547,76	1 001 100	913 600	702 700	-298 400
2383 CONSTRUCTIONS	325 355,90	500 000	376 000	190 000	-310 000
238317 BATIMENTS ACQUIS	219,94	0	0	0	0
238357 INSTALLATIONS GENERALES , AGENC, AMEN DES CONSTRUCTIONS ACQUISES	325 135,96	500 000	376 000	190 000	-310 000
2385 INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	49 362,87	88 500	147 500	33 400	-55 100
2388 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	698 828,99	412 600	390 100	479 300	66 700
238817 INSTALLATIONS GENERALES, AGENC, AMEN DANS DES CONSTRUCTIONS NON PROPRIETAIRE	0,00	33 000	16 000	13 000	-20 000
2388317 MATERIEL DE BUREAU ACQUIS	3 016,31	7 000	6 500	12 000	5 000
2388327 MATERIEL INFORMATIQUE ACQUIS	693 702,43	358 600	358 600	449 300	90 700
238847 MOBILIER ACQUIS	2 110,25	14 000	9 000	5 000	-9 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

62

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
218.27 - Matériel de transport acquis 130 000	Acquisition de 9 véhicules
237.53 - Logiciels Logiciels généraux 90 370 Participation logiciel redeances en collaboration avec SN 1 200 000 Certificats Sécurité 2 860 Logiciels micro et serveurs 377 156 Développement d'applications 119 600 TOIP 28 800 1 818 786 Arrondi à 1 818 800	
238.357 - Aménagements des constructions acquises 190 000	Travaux au siège (réaménagement de la documentation, travaux extérieurs) et à la délégation de Besançon
238.817 - Aménagements dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire 13 000	
238.847 - Mobilier acquis 5 000	
238.8327 - Matériel informatique acquis Téléphonie sur IP 160 280 Renouvellement de PC et virtualisation 168 680 Renouvellement imprimantes réseau 35 900 Remplacement serveur AIX 9 000 Renouvellement de badgeuse 3 000 Equipement de matériel visio 59 800 Matériel actif de réseau 12 600 449 260 Arrondi à 449 300	

COMPTE 27 - Nomenclature des dépenses pour 2011

27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 883 842,94	4 065 000	2 520 000	1 375 000	-2 690 000
274 PRETS	9 003 043,81	3 315 000	1 770 000	625 000	-2 690 000
2743 PRETS AU PERSONNEL	52 339,11	0	25 000	25 000	25 000
27431 ACCESSION A LA PROPRIETE	30 500,00	0	25 000	25 000	25 000
27432 EQUIPEMENT MOBILIER ET MENAGER	1 625,00	0	0	0	0
27434 ACQUISITION DE VEHICULES	0,00	0	0	0	0
27438 AUTRES PRETS AU PERSONNEL	20 214,11	0	0	0	0
2748 AUTRES PRETS	8 950 704,70	3 315 000	1 745 000	600 000	-2 715 000
27481 PRETS ET AVANCES AUX INDUSTRIES	116 942,00	1 030 000	550 000	200 000	-830 000
274811 AVANCES	116 942,00	1 030 000	550 000	200 000	-830 000
2748112 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	116 942,00	1 030 000	550 000	200 000	-830 000
27482 PRETS ET AVANCES AUX COLLECTIVITIES	8 833 762,70	2 285 000	1 195 000	400 000	-1 885 000
274821 AVANCES	8 833 762,70	2 285 000	1 195 000	400 000	-1 885 000
2748211 AMELIORATION DE LA RESSOURCE	0,00	110 000	0	0	-110 000
2748212 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	8 833 762,70	2 175 000	1 195 000	400 000	-1 775 000
27489 PRETS ET AVANCES DIVERS	0,00	0	0	0	0
276 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	880 799,13	750 000	750 000	750 000	0
2768 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES - INTERETS COURUS	880 799,13	750 000	750 000	750 000	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

64

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
274.31 - Prêts au personnel - Accession à la propriété 25 000	En attente de l'arbitrage des tutelles
274.32 - Prêts au personnel - Equipement mobilier et ménager 0	
274.34 - Prêts au personnel - Acquisition de véhicules 0	
274.38 - Prêts au personnel - Autres prêts au personnel 0	
274.8112 - Avances aux industries pour la réalisation d'opérations de lutte contre la pollution 200 000	Plus d'aides sous forme d'avances sauf cas exceptionnel.
274.8211- Avances aux collectivités pour la réalisation d'opérations d'amélioration de la ressource 0	Plus d'aides sous forme d'avances.
274.8212 - Avances aux collectivités pour la réalisation d'opération de lutte contre la pollution 400 000	Plus d'aides sous forme d'avances sauf cas exceptionnel.
276.8 - Autres créances immobilisées - intérêts courus non échus 750 000	

III- NOMENCLATURE DES RECETTES POUR 2011

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

- Produits -

COMPTE 70 - Nomenclature des recettes pour 2011

70 PRESTATIONS DE SERVICES	0,00	10 000	10 000	0	-10 000
706 PRESTATIONS DE SERVICE	0,00	5 000	5 000	0	-5 000
708 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	0,00	5 000	5 000	0	-5 000
7088 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	0,00	5 000	5 000	0	-5 000

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
706 - Recettes correspondant aux remboursements de prestations diverses assurées par l'Agence 0	
7088- Ventes de documents et publications édités par l'Agence 0	

COMPTE 74 - Subventions d'exploitation

741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION - ETAT	0,00	0	0	0	0
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 162 719,50	0	12 974 377	0	0
		2 162 719,50	0	12 974 377	0	0

COMPTE 74 - Nomenclature des recettes pour 2011

74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 162 719,50	0	12 974 377	0	0
741 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION - ETAT	0,00	0	0	0	0
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 162 719,50	0	12 974 377	0	0
7482 PRODUITS DES RESSOURCES AFFECTEES	2 162 719,50	0	12 974 377	0	0
7488 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0	0	0	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

72

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
748 - Autres subventions d'exploitation 0	

COMPTE 75 - Autres produits de gestion courante

757	PRODUITS SPECIFIQUES	365 100 616,89	396 600 000	391 500 000	424 500 000	27 900 000
758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27,88	0,00	0,00	0,00	0
		365 100 644,77	396 600 000	391 500 000	424 500 000	27 900 000

COMPTE 75 - Nomenclature des recettes pour 2011

75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	365 100 644,77	396 600 000	391 500 000	424 500 000	27 900 000
757 PRODUITS SPECIFIQUES	365 100 616,89	396 600 000	391 500 000	424 500 000	27 900 000
7571 REDEVANCES DE PRELEVEMENT ET DE CONSOMMATION	381 679,48	100 000	0	0	-100 000
75711 REDEVANCES DE PRELEVEMENT - INDUSTRIES	140 256,45	100 000	0	0	-100 000
75712 REDEVANCES DE PRELEVEMENT - COLLECTIVITES - LOCALES	155 488,00	0	0	0	0
75713 REDEVANCES DE PRELEVEMENT - AGRICULTURE	85 935,03	0	0	0	0
7572 REDEVANCES DE POLLUTION	1 423 698,31	800 000	900 000	600 000	-200 000
75721 REDEVANCES DE POLLUTION - INDUSTRIES	623 726,75	0	0	0	0
75722 CONTRE-VALEUR DE LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE	795 845,73	800 000	900 000	600 000	-200 000
75723 REDEVANCES DE POLLUTION AGRICULTURE	4 125,83	0	0	0	0
7573 REDEVANCE POUR LA MODIFICATION DU REGIME DES EAUX	0,00	0	0	0	0
75731 DERIVATION	0,00	0	0	0	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

75

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011		DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
757.11 - Redevances de prélèvement industriels	0	Redevance non reconduite
757.12 - Redevances correspondant aux consommations collectivités et distributeurs d'eau	0	Redevance non reconduite
757.13 - Irriguants	0	Redevance non reconduite
757.21 - Redevance de pollution industries	0	Redevance non reconduite
757.22 - Redevance de pollution contre-valeur	600 000	Reliquats redevances "ancien système"
757.23 - Redevance de pollution agricole	0	Redevance non reconduite
757.31 - Redevance dérivation	0	Redevance non reconduite

COMPTE 75 - Nomenclature des recettes pour 2011

7574 REDEVANCES ISSUES DE LA LEMA	363 295 239,10	395 700 000	390 600 000	423 900 000	28 200 000
75741 REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU NON DOMESTIQUE	16 484 720,34	21 600 000	16 300 000	18 450 000	-3 150 000
757411 INDUSTRIES	16 374 442,14	21 200 000	16 200 000	18 350 000	-2 850 000
757412 AGRICULTURE HORS ELEVAGE	0,00	0	0	0	0
757413 ELEVAGE	110 278,20	400 000	100 000	100 000	-300 000
75742 REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU DOMESTIQUE	157 733 708,89	166 800 000	173 500 000	186 600 000	19 800 000
75743 REDEVANCES POUR MODERNISATION - RESEAUX DE COLLECTE	94 337 927,37	100 700 000	102 500 000	113 450 000	12 750 000
757431 ASSUJETTIS REDEVANCE DE POLLUTION NON DOMESTIQUE	1 775 219,42	2 500 000	1 800 000	2 150 000	-350 000
757432 ASSUJETTIS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	92 562 707,95	98 200 000	100 700 000	111 300 000	13 100 000
75744 REDEVANCES POUR POLLUTION DIFFUSE	8 599 309,64	9 600 000	12 700 000	17 300 000	7 700 000
75745 REDEVANCES POUR PRÉLEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	83 797 305,96	94 500 000	83 100 000	85 500 000	-9 000 000
757451 IRRIGATION	1 411 154,07	2 400 000	2 600 000	2 400 000	0
757452 ALIMENTATION EN EAU POTABLE	70 838 550,01	76 900 000	69 100 000	70 400 000	-6 500 000
757453 ALIMENTATION D'UN CANAL	62 254,02	100 000	200 000	200 000	100 000
757454 REFROIDISSEMENT INDUSTRIEL	681 639,13	1 800 000	900 000	900 000	-900 000
757455 FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION HYDROELECTRIQUE	2 855 890,18	4 200 000	2 600 000	3 400 000	-800 000
757458 AUTRES USAGES ECONOMIQUES	7 947 818,55	9 100 000	7 700 000	8 200 000	-900 000
75746 REDEVANCE POUR STOCKAGE D'EAU EN PERIODE D'ETIAGE	39 860,00	200 000	100 000	100 000	-100 000
75747 REDEVANCE POUR OBSTACLE SUR LES COURS D'EAU	171 292,50	200 000	200 000	200 000	0
75748 REDEVANCE POUR PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	2 131 114,40	2 100 000	2 200 000	2 300 000	200 000
758 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27,88	0	0	0	0
7583 ANNULATION DES MANDATS DES EXERCICES ANTERIEURS	27,88	0	0	0	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

77

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011		DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
757.411 - Redevances pour pollution de l'eau non domestique industries	18 350 000	Redevance perçue en totalité à terme échu
757.413 - Redevances pour pollution de l'eau non domestique élevage	100 000	
757.42 - Redevances pour pollution de l'eau domestique	186 600 000	Soldes dus au titre de l'année 2010 et acomptes dus au titre de l'année 2011 avec les taux votés pour 2010 et 2011
757.431 - Redevances pour modernisation - réseaux de collecte pollution non domestique	2 150 000	Redevance perçue en totalité à terme échu
757.432 - Redevances pour modernisation - réseaux de collecte pollution domestique	111 300 000	Soldes dus au titre de l'année 2010 et acomptes dus au titre de l'année 2011 avec les taux votés pour 2010 et 2011
757.44 - Redevances pour pollution diffuse	17 300 000	Redevance perçue en totalité à terme échu
757.45 - Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	85 500 000	Redevances perçues en totalité à terme échu
757451 - Irrigation	2 400 000	
757452 - Alimentation en eau potable	70 400 000	
757453 - Alimentation d'un canal	200 000	
757454 - Refroidissement industriel	900 000	
757455 - Fonctionnement installa.hydroélec	3 400 000	
757458 - Autres usages économiques	8 200 000	
757.46 - Redevances pour stockage d'eau en période d'étiage	100 000	Redevance perçue en totalité à terme échu
757.47 - Redevances pour ostacle sur les cours d'eau	200 000	Redevance perçue en totalité à terme échu
757.48 - Redevances pour protection du milieu aquatique	2 300 000	Redevance perçue en totalité à terme échu

COMPTE 76 - Produits financiers

762	PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 836 668,06	1 670 000	1 670 000	1 417 000	-253 000
764	REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	161 058,84	300 000	50 000	50 000	-250 000
766	GAINS DE CHANGE	0,00	1 000	1 000	0	-1 000
767	PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0	0	0	0
		1 997 726,90	1 971 000	1 721 000	1 467 000	-504 000

COMPTE 76 - Nomenclature des recettes pour 2011

76 PRODUITS FINANCIERS	1 997 726,90	1 971 000	1 721 000	1 467 000	-504 000
762 PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 836 668,06	1 670 000	1 670 000	1 417 000	-253 000
7624 REVENUS DES PRETS	1 836 668,06	1 670 000	1 670 000	1 417 000	-253 000
76243 INTERETS DES PRETS AU PERSONNEL	19 109,20	20 000	20 000	17 000	-3 000
76245 INTERETS DES PRETS ET AVANCES D'INTERVENTION	1 817 558,86	1 650 000	1 650 000	1 400 000	-250 000
764 REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	161 058,84	300 000	50 000	50 000	-250 000
766 GAINS DE CHANGE	0,00	1 000	1 000	0	-1 000
767 PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0	0	0	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

80

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
762.43 - Intérêts des prêts consentis au personnel 17 000	
762.45 - Intérêts des prêts et avances d'intervention 1 400 000	
764 - Estimation du produit des intérêts des fonds placés en valeurs d'Etat 50 000	
766 - Gains de change 0	

COMPTE 77 - Produits exceptionnels

771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	180 702,61	450 000	450 000	400 000	-50 000
775	PRODUITS DE CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	26 661,63	30 000	30 000	30 000	0
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 427 253,83	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
		4 634 618,07	4 480 000	4 480 000	4 430 000	-50 000

COMPTE 77 - Nomenclature des recettes pour 2011

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 634 618,07	4 480 000	4 480 000	4 430 000	-50 000
771 PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	180 702,61	450 000	450 000	400 000	-50 000
7716 RECOUVREMENTS SUR CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	89 344,08	50 000	50 000	0	-50 000
7718 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	91 358,53	400 000	400 000	400 000	0
77182 PRODUITS EXCEPTIONNELS PROVENANT DE L'ANNULATION DE MANDATS DES EXERCICES ANTERIEURS	91 358,53	400 000	400 000	400 000	0
775 PRODUITS DE CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	26 661,63	30 000	30 000	30 000	0
7752 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 661,63	30 000	30 000	30 000	0
778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 427 253,83	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

83

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
771.6 - Recouvrements sur créances admises en non-valeur 0	
771.82 - Produits exceptionnels sur opérations des exercices antérieurs 400 000	
775.2 - Produits de cession d'éléments d'actifs 30 000	
778 - Autres produits exceptionnels 4 000 000	

COMPTE 78 - Reprises sur amortissements et provisions

781	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 901 210,79	0	2 000 000	0	0
		2 901 210,79	0	2 000 000	0	0

COMPTE 78 - Nomenclature des recettes pour 2011

78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 901 210,79	0	2 000 000	0	0
781 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 901 210,79	0	2 000 000	0	0
7817 POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	2 901 210,79	0	2 000 000	0	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

86

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
781.7 - Reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des actifs circulants 0	

TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE PREVISIONNEL

- Ressources -

COMPTE 27 - Autres immobilisations financières

27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	58 935 321,93	56 083 000	56 083 000	53 473 000	-2 610 000
		58 935 321,93	56 083 000	56 083 000	53 473 000	-2 610 000

COMPTE 27 - Nomenclature des recettes pour 2011

27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	58 935 321,93	56 083 000	56 083 000	53 473 000	-2 610 000
274 PRETS	57 893 328,24	55 333 000	55 333 000	52 723 000	-2 610 000
2743 PRETS AU PERSONNEL	138 026,20	122 000	122 000	127 000	5 000
27431 ACCESSION A LA PROPRIETE	107 987,37	90 000	90 000	90 000	0
27432 EQUIPEMENT MOBILIER ET MENAGER	864,00	1 000	1 000	1 000	0
27434 ACQUISITION DE VEHICULES	0,00	1 000	1 000	1 000	0
27438 AUTRES PRETS AU PERSONNEL	29 174,83	30 000	30 000	35 000	5 000
2748 AUTRES PRETS	57 755 302,04	55 211 000	55 211 000	52 596 000	-2 615 000
27481 PRETS ET AVANCES AUX INDUSTRIES	11 961 113,55	8 650 000	8 650 000	7 040 000	-1 610 000
274811 AVANCES	11 961 113,55	8 650 000	8 650 000	7 040 000	-1 610 000
2748112 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	11 961 113,55	8 650 000	8 650 000	7 040 000	-1 610 000
27482 PRETS ET AVANCES AUX COLLECTIVITES	45 783 243,79	46 550 000	46 550 000	45 550 000	-1 000 000
274821 AVANCES	45 511 567,10	46 550 000	46 550 000	45 550 000	-1 000 000
2748211 AMELIORATION DE LA RESSOURCE	11 671 677,66	11 850 000	11 850 000	11 200 000	-650 000
2748212 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	33 839 889,44	34 700 000	34 700 000	34 350 000	-350 000
274822 PRETS	271 676,69	0	0	0	0
2748222 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	271 676,69	0	0	0	0
27483 PRETS ET AVANCES AGRICULTURE	10 944,70	11 000	11 000	6 000	-5 000
274831 AVANCES	10 944,70	11 000	11 000	6 000	-5 000
2748312 LUTTE CONTRE LA POLLUTION	10 944,70	11 000	11 000	6 000	-5 000
276 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	1 041 993,69	750 000	750 000	750 000	0
2768 AUTRES CREANCES IMMOBILISEES - INTERETS COURUS	1 041 993,69	750 000	750 000	750 000	0

Développements et commentaires des comptes divisionnaires

90

CREDITS INSCRITS AU BUDGET DE 2011	DIFFERENCE PAR RAPPORT A 2010
274.31 - Remboursement des prêts au personnel Accession à la propriété 90 000	
274.32 - Remboursement des prêts au personnel Equipement mobilier et ménager 1 000	
274.34 - Remboursement des prêts au personnel Acquisition de véhicules 1 000	
274.38 - Remboursement des prêts au personnel Autres prêts au personnel 35 000	
274.8112 - Prévisions de remboursements Avances pollution industrie 7 040 000	Réduction des aides sous forme d'avance
274.8211 - Prévisions de remboursements Avances ressources collectivités 11 200 000	
274.8212 - Prévisions de remboursements Avances pollution collectivités 34 350 000	
274.8222 - Prévisions de remboursements Prêts pollution collectivités 0	
274.8312 - Prévisions de remboursements Avances pollution agriculture 6 000	
276.8 - Autres recettes en capital 750 000	

IV - ANNEXES

ANNEXE I - REPARTITION DU BUDGET PRIMITIF 2011 PAR DESTINATION

BUDGET PREVISIONNEL 2011 (en euros)	DEPENSES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE			
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
LCF 11 - Station d'épuration des collectivités locales		102 786 000	400 000	103 186 000
LCF 12 - Réseaux d'assainissement des collectivités locales		64 760 000	0	64 760 000
LCF 13 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		13 515 000	200 000	13 715 000
LCF 14 - Elimination des déchets		4 230 000		4 230 000
LCF 15 - Assistance technique à la dépollution		4 990 000		4 990 000
LCF 16 - Primes pour épuration		0		0
LCF 17 - Aides à la performance épuratoire		101 600 000		101 600 000
LCF 18 - Lutte contre la pollution agricole		7 915 000		7 915 000
Total Lutte contre la pollution		299 796 000	600 000	300 396 000
LCF 21 - Gestion quantitative de la ressource		5 718 000	0	5 718 000
LCF 23 - Protection de la ressource		6 870 000		6 870 000
LCF 24 - Restauration et gestion des milieux aquatiques		18 136 000		18 136 000
LCF 25 - Eau potable		37 502 000	0	37 502 000
LCF 29 - Appui à la gestion concertée		7 363 000	0	7 363 000
Total Gestion des milieux		75 589 000	0	75 589 000
LCF 31 - Etudes générales		8 794 100		8 794 100
LCF 32 - Connaissance environnementale		11 264 900		11 264 900
LCF 33 - Action internationale		1 040 000		1 040 000
LCF 34 - Information, communication, consultation du public, éducation à l'environnement		4 563 600		4 563 600
Total Conduite et développement des politiques		25 662 600	0	25 662 600
LCF 41 - Fonctionnement hors amortissement hors personnel		12 330 600	25 000	12 355 600
LCF 42 - Immobilisations			2 651 500	2 651 500
LCF 43 - Personnel	27 067 500	0		27 067 500
LCF 44 Charges de régularisation		6 773 500	0	6 773 500
Total Dépenses courantes et autres dépenses	27 067 500	19 104 100	2 676 500	48 848 100
LCF 50 - Contribution à l'ONEMA		36 910 000		36 910 000
Total Contribution à l'ONEMA		36 910 000		36 910 000
TOTAL GENERAL	27 067 500	457 061 700	3 276 500	487 405 700

ANNEXE II - IMMOBILISATIONS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

I - Immobilisations incorporelles					
Logiciels	3 461 018,27	1 364 424,41	405 891,62	515 000,00	1 175 702,24
Autres immobilisations incorporelles	4 972,12	4 972,12			0,00
II - Immobilisations corporelles					
Matériel de transport acquis	1 196 833,18	674 833,42	95 851,08	106 500,00	319 648,68
Terrains nus acquis	346 206,47				346 206,47
Bâtiments acquis	20 110 248,15	3 525 828,18	402 204,93	465 000,00	15 717 215,04
Installations, Agencement des constructions acquises	1 776 028,88	549 490,28	117 218,01	135 000,00	974 320,59
Installations techniques, matériel et outillage	1 091 343,89	829 753,11	26 275,26	35 000,00	200 315,52
Installations générales dans des constructions non propriétaires	1 179 869,58	725 370,44	137 808,85	153 000,00	163 690,29
Matériel de bureau acquis	152 577,90	115 900,92	6 925,88	7 700,00	22 051,10
Matériel informatique acquis	8 227 059,00	5 397 153,60	462 187,52	513 400,00	1 854 317,88
Mobilier acquis	2 116 021,20	1 848 132,68	62 463,08	69 400,00	136 025,44
Autres immobilisations corporelles	0,00				0,00
III - Immobilisations financières					
Prêts	352 510 682,30				352 510 682,30
Intérêts	750 000,00				750 000,00

4
96

ANNEXE III - DEPENSES D'INFORMATIQUE ET DE TELECOMMUNICATION

TABIEAU A : Analyse des moyens financiers

	Annee	Annee	Annee
	2009	2010	2011
INVESTISSEMENT			
Achat de matériel	900 190	358 600	449 300
Droit d'usage des logiciels et progiciels	562 845	395 300	1 818 800
Prestations de service (conception-développement de logiciels)			
FONCTIONNEMENT			
Matériel			
- Location			
- Crédit-bail			
Entretien des matériels	380 002	336 300	373 400
Coût des réseaux			
- voix	115 320	147 320	125 500
- données	127 590	133 780	194 200
Logiciel			
Licences des logiciels et progiciels			
Maintenance des logiciels	408 306	356 300	367 100
Prestations de service	4 964 604	4 307 000	2 336 800
Formation informatique	76 790	67 400	110 800
Fournitures et consommables	45 336	45 200	21 700
Divers (Documentation, transport, aménagement, câblage, ...)	31 200	24 200	5 800
Total pour l'année	7 612 183	6 171 400	5 803 400
Report(s) (1)			
TOTAL besoin financier sur l'année	7 612 183	6 171 400	5 803 400
Charges liées à l'occupation des locaux dédiés à l'informatique			
Charges liées au fonctionnement courant des services informatiques			
Depenses Personnelles des services informatiques	1 173 053	1 240 932	1 272 100

[1] - Indiquer les natures de dépenses de l'année précédente supportée par les reports

TABIEAU B : Parcs équipements et licences

ETAT EQUIPEMENTS	2009	2010	2011
Nombre de gros systèmes	0	0	0
Nombre de serveurs	14	44	46
Nombre de postes de travail (inventaire physique)	528	528	537
Ratio bureautique (K€ par poste)	3,1	2,1	2,7

ETAT LICENCES BUREAUTIQUES	2009	2010	2011
Système d'exploitation de poste de travail			
Microsoft 9X			
Microsoft NT4			
Microsoft 2000 et suivant	42	50	55
Microsoft XP	528	528	537
Microsoft Vista			
Libres (LINUX)	17	16	16
Autres (XX + VMOR + VMWARE)	7	9	7
TOTAL	594	603	615
Suite bureautique de poste de travail			
Microsoft Office 9X			
Microsoft Office 2000			
Microsoft Office XP	528	528	537
Microsoft Office 2003			
Microsoft Office 2007			
Microsoft autre (préciser)			
Open Office Org		200	250
Autre (préciser)			
TOTAL	528	728	787

TABIEAU C : Projets nouveaux

Intitulé du projet	Type (2) (I, G, M)	Année début	Année fin	Montant budgétaire total à investir	Gains annuels ciblés attendus (3)
Téléphonie sur IP	I	2010	2012	160 000	Intégration de la téléphonie dans les réseaux informatiques
Migration système d'exploitation PC	I	2010	2012	368 000	Productivité, compatibilité avec nouveaux logiciels
TOTAL				528 000	

[1] - Indiquer les natures de dépenses de l'année précédente supportée par les reports

[2] - I : Infrastructure informatique, G : Gestion des ressources, M : Métiers de l'établissement

[3] - Gains (gains de productivité en emplois, diminution de dépenses, augmentation de recettes, autres) prévus pour l'année n et pour les années suivantes.

ANNEXE IV - PLAN DE TRESORERIE

(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	28 043	19 737	-11 924	-29 457	-34 973	-19 158	7 979	28 165	34 814	1 494	-10 668	-10 218
Redevances	7 670	4 593	10 872	26 528	50 966	69 253	65 385	45 540	31 421	32 854	36 472	27 574
Remboursements des Prêts Avances	4 949	7 839	2 541	2 077	3 429	4 450	3 955	3 385	4 529	3 560	4 450	7 261
Autres recettes	385	385	385	385	385	8 385	385	385	385	385	385	389
A. TOTAL	13 004	12 817	13 798	28 990	54 780	82 088	69 725	49 310	36 335	36 799	41 307	35 224
Aides	16 934	29 488	26 705	29 880	34 339	42 552	44 913	30 262	46 256	44 335	36 231	9 614
Charges de personnel	2 128	2 128	2 128	2 128	2 128	2 128	2 128	2 128	2 128	2 128	2 128	2 134
Contribution ONEMA	0	10 364	0	0	0	7 773	0	7 773	18 773	0	0	0
Autres charges	2 248	2 498	2 498	2 498	2 498	2 498	2 498	2 498	2 498	2 498	2 498	2 753
B. TOTAL	21 310	44 478	31 331	34 506	38 965	54 951	49 539	42 661	69 655	48 961	40 857	14 501
SOLDE CUMULE (1) + (2)	18 737	-11 924	-29 457	-34 973	-19 158	7 979	28 165	34 814	1 494	-10 668	-10 218	10 505

ANNEXE V - DOCUMENT DE PERFORMANCE

Les réalisations sont celles des bilans annuel du contrat d'objectifs				Les prévisions sont celles du contrat d'objectifs révisé					
Nom de l'indicateur	Nouveaux libellés	Unité	Réalisation 2006*	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Prévision 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Connaissance des règles dans le milieu	Pourcentage des règles industrielles filiales l'objet d'un suivi régulier (% de référence)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	39%	43%	55%	60%
	Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'auto-surveillance des réseaux	%	37,00%	39,23%	39,63%	45,00%	59,00%	65,00%	100,00%
	Surfaces du bassin couvert par un SAGE	%	24,89%	24,89%	25,39%	29,00%	34,00%	34,00%	35,00%
Purification des SAGE	Nombre de SAGE du bassin (ciffine du haut)		30	30	31	35	36	37	41
	dont nombre de SAGE mis en oeuvre (ciffine du bas)		11	13	13	14	16	17	20
Action Internationale	Montant des aides publiques au développement (k) (Ouin-Saintin) (en M€ d'AP)	M€	0,08	0,57	0,374	0,29	1,12	1,12	1,12
Suivi des mesures	Taux de contrôle par année d'activité (en % d'activité)	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,6%	0,3%	1,4%	3,0%
Suivi du fonctionnement	Total des dépenses de fonctionnement	M€	nc	nc	9,99	9,26	12,17	8,62	8,54
Gestion du personnel	Efficacité de l'agence (en ETP au 31/12)		395	394,24	394,69	396,4			
	Nombre de jours de formation par ETP		7,8	4,8	4,6	5,1	7,1	7,1	7,1
Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	Nombre de stations de plus de 2 000 EH relatif à mettre en conformité au 31/12 de l'année (ciffine du haut)	EH	nc	162	94	45	33	16	0
	et n° d'EH correspondants au 31/12 de l'année (ciffine du bas)		nc	4051250	2248250	1290650	380000	100000	0
	Pourcentage des allocations de programmes annuelles de la ligne 11 (installations de traitement des eaux usées domestiques) connectées à la mise en conformité ERU dans l'année	%	70%	32%	65%	73%	70%	50%	25%
Evolution des ventes de produits phyosanitaires sur le bassin	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les 3 catégories de substances servant au calcul de la référence (en kg) :	kg							
	RPD max	kg	Sans objet	Sans objet	Sans objet	4326			
	-taux de RPD moyen	kg	Sans objet	Sans objet	Sans objet	451			
	-taux de RPD min	kg	Sans objet	Sans objet	Sans objet	34	70	100	120
Nombre d'écarts en faveur de la réduction des usages non agricoles des produits phyosanitaires	Nombre d'écarts passés (ciffine du haut)	M€	Sans objet	Sans objet	Sans objet	34	280 000	400 000	460 000
Solidarité avec les communes rurales	Montant des aides correspondant (ciffine du bas) et montant des aides correspondant (ciffine du haut)	M€	16	35,3	34,9	35,1	36	36	36
	Montants connectés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP)	M€	Sans objet	2,4	1,59	9,9	11,4	11,4	11,4
	Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales (en ha)	ha	Sans objet	0	264	4024	2900	2900	2900
	Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un plan végétal environnement		Sans objet	0	49	42	840	840	840
Lutte contre les pollutions diffuses	Nombre de campagnes prioritaires "caverne" en cours de protection :		Sans objet	Sans objet	Sans objet	120			
	-nb de campagnes du bassin		Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	120		
	-nb de campagnes aides par l'agence en faveur de la délimitation d'une zone de protection		Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	60	120	
	-nb de campagnes aides par l'agence en faveur de la validation d'un "programme d'action"		Sans objet	Sans objet	Sans objet	14	40	80	120
	-nb de campagnes pour lesquels au moins une demande de MAF décadant du programme d'action a été faite		Sans objet	Sans objet	Sans objet	1,85	4,7	0,84	0,86
	Montant d'AP connectées à l'agriculture (ciffine du haut) et superficie des exploitations concernées (en ha) (ciffine du bas)	M€	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1,85	4,7	0,84	0,86
	Unités de berges restaurées ou entretenues avec l'aide de l'agence (en km) (ciffine du haut)	km	7622	4448	2428	3272	4000	4000	4000
	et en M€ d'AP engagées dans l'année (ciffine du bas)	M€	nc	11,75	5,94	6,78	7	7	7
	Zones Humides bénéficiant d'un financement agence (en ha) (ciffine du haut)	ha	821	7381	1047	8652	1667	1667	1667
	dont acquisition (ciffine du milieu)	ha	nc	4020	853	5274	500	500	500
	et en M€ d'AP engagées dans l'année (ciffine du bas)	M€	nc	11,81	5,16	14,7	5	5	5
	Montants d'engagements du bassin dans le cadre d'actions franchisées dans l'année (ciffine du haut) et M€ d'AP engagées dans l'année (ciffine du bas)	nc	13	46	16	60	86	112	
		M€	nc	0,86	3,55	1,58	6	8	12

Nom de l'indicateur	Nouveaux libellés	Unité	Réalisation 2006*	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Prévision 2010	Prévision 2011	Prévision 2012
Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	Montant des aides attribuées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP) (en M€ d'AP (chiffre du haut)) populations desservies qui ont bénéficié de ces travaux (chiffre du bas)	M€	nc	0,89 nc	1,85 nc	1,64 0,95	1 0,6	1 0,6	1 0,6
Limitation des effets des sécheresses	Montant des aides attribuées pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (économies d'eau) (en M€ d'AP) volumes prélevés dans le bassin par secteur : collectivités (en Mm3) autres usages économiques (notamment industriels hors refroidissement industriel) (en Mm3) reboisement industriel (notamment centrales EDF) (en Mm3) agriculture (en Mm3)	M€	4,6	2,8	2,2	3	8	8	8
Développement de la ressource		Mm3	1723		1 726,4	1 683,4	1 647	1 630	1 614
		Mm3	996			1 492,7	1 478	1 463	1 448
		Mm3				11 313,9	11 314	11 314	11 314
		Mm3	2667			1 151,1	1 151	1 151	1 151
Gestion de la ressource	Montant des aides attribuées pour des opérations de création de réserves pour le soutien d'étiage et en retenu de substitution (AP en M€ (chiffre supérieur) et nouveaux volumes stockés en Mm3 (chiffre inférieur))	M€	0	0	1,3	4,49	5,7	5,7	5,7
	Nombre d'études de volumes prélevables ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence (chiffre du haut) et nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence pour sa création (chiffre du bas)	Mm3	0	0	0,1	1,15	1,9	1,9	1,9
			Sans objet	Sans objet	Sans objet	25	50	70	70
						0	0	1	3

* Réalisations 2006 = T0 ; ne comptant pas pour calculer les réalisations du programme

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2010

DELIBERATION N° 2010-36

PARTICIPATION DE L'AGENCE AU FORUM MONDIAL DE L'EAU

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE,
délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2010-22 du 22 septembre 2010 adoptant l'énoncé du 9^{ème} programme
d'intervention modifié de l'Agence de l'Eau,

Considérant l'intérêt de la tenue de ce 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Marseille en 2012,

Vu le rapport du Directeur de l'Agence,

DECIDE d'accorder une aide financière de 800 000 € au GIP "Comité international du Forum
mondial de l'eau", chargé de la préparation et de l'organisation de ce forum.

Pour extrait conforme
Le Directeur,



Alain PIALAT